

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2025**

ORDRE DU JOUR

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025	0
ORDRE DU JOUR	1
• APPROBATION DES COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS MUNICIPALES	3
• COMPTE-RENDU DU TABLEAU DES DECISIONS DU MAIRE N°2025-01 A 2025-16	3
FINANCES	4
• 2025-03-21 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2024	4
• 2025-03-22 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024	4
• 2025-03-23 AFFECTATION DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024	8
• 2025-03-24 APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2025	9
• 2025-03-25 VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE POUR L'EXERCICE 2025	21
• 2025-03-26 ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP)22	
• 2025-03-27 ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS	22
INFORMATIQUES	22
• 2025-03-28 AVENANT N°1 A LA CONVENTION RELATIVE A L'INSTALLATION DE FIBRES OPTIQUES DANS LES INFRASTRUCTURES D'ORANGE	22
ANIMATION	22
• 2025-03-29 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2025	22
• 2025-03-30 CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR 2025 AVEC L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE FRANCHEVILLE	28
• 2025-03-31 CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FESTIVAL CHANGEZ D'AIR EDITION 2025	29
• 2025-03-32 CONVENTION DE RESIDENCE DE TERRITOIRE D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE « LES VOYAGES IMAGINAIRES » DE LA CIE LA CLINQUAILLE – POUR LES SAISONS CULTURELLES 2024-2025, 2025-2026 ET 2026-2027	29
SOLIDARITÉ	30
• 2025-03-33 CONVENTION TRIPARTITE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC LE CENTRE SOCIAL MICHEL PACHE ET LA CAF POUR LA PERIODE 2025-2028	30
• 2025-03-34 CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU CENTRE SOCIAL MICHEL PACHE	30
• 2025-03-35 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS « CREDITS LIBRES » AUX OCCE POUR L'ANNEE 2025	30
• 2025-03-36 APPROBATION DE L'AVENANT A LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE CONCLU AVEC LA CAF	30
• 2025-03-37 LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'ACHAT GROUPE D'ENERGIE	31
CADRE DE VIE	31
• 2025-03-38 LANCEMENT D'UN APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR L'EXPLOITATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	31
• 2025-03-39 AVENANT N°6 AU MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA DEMOLITION PARTIELLE, RECONSTRUCTION ET RENOVATION DES GYMNASES DU PARC SPORTIF	33

- 2025-03-40 CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU STAND DE TIR DU CLUB DE TIR DE L'OUEST 33

RAPPORT **34**

- RAPPORT SOCIAL UNIQUE POUR L'ANNEE 2023 34

QUESTIONS DIVERSES **36**

La séance est ouverte à 19 heures sous la présidence de Mme POUZIN, Maire de Francheville.

Mme POUZIN.- Bonsoir à tous, nous allons pouvoir commencer ce conseil municipal. Mme MARCASSE est désignée secrétaire de séance.

(Mme Bille procède à l'appel.)

Présents à la séance :

Claire POUZIN, Laurence MARCASSE, Daniel AUDIFFREN, Sophie PAGNOUD, Olivier de PARISOT, Jean-Paul VERNAT, Patricia MORIN, Christophe CERTIN, Claire BEN SLIMANE, Benoit ASTIER, Marie-Christine BILLE, Francis TREMBLEAU, Arnaud DEVILDER, Jade ARBEY, Marc VINCENT, Anne-Sophie ZEITOUN, Bertrand JOSPIN, Baudouin LACHETEAU, Dominique LI-VIGNI, Xavier ECHANIZ, Rosalie DOUYON, Géraldine LEMAL, Caroline PARIS, Jacqueline LEBRUN Hélène DUVIVIER, Andreu CALVO HUGUET, Aliénor PERRARD, Olivier ROCHE.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Christine BARBIER à Patricia MORIN, Laëtitia SERIS à Sophie PAGNOUD, Philippe SAROLI à Benoît ASTIER, Loïc JOSPIN à Bertrand JOSPIN, César DELEUSE à Caroline PARIS.

Secrétaire de séance : Laurence MARCASSE

◆◆◆◆◆

Mme POUZIN.- Pour information, le procès-verbal du conseil municipal du 12 mars sera présenté au conseil municipal de la fin du mois de juin. Le délai étant très court entre les deux conseils municipaux, c'était trop contraint pour qu'il puisse être approuvé ce soir.

- **Approbation des comptes rendus des commissions municipales**

Mme POUZIN.- Avez-vous des questions par rapport au compte rendu des commissions ?

(Il n'y en a pas.)

- **Compte rendu du Tableau des décisions du Maire n° 2025-01 à 2025-16**

Mme POUZIN.- Comme convenu, les décisions du maire ont été présentées en commission Ressources. Y a-t-il des retours ?

Les décisions n° 15 et n° 16 n'étaient pas tout à fait prêtes lors de la commission Ressources : il s'agit de la convention d'occupation d'un logement à titre temporaire et du renouvellement de l'adhésion au CAUE.

Est-ce bon ?

ACTE EST DONNE DE LA COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE.

Mme POUZIN.- Je vous remercie, nous passons à la première délibération de ce conseil municipal, qui est l'approbation du compte de gestion 2024, je laisse la parole à Mme Marcasse.

- **2025-03-21 Approbation du compte de gestion 2024**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur l'approbation du compte de gestion ?

(Il n'y en a pas.)

Nous pouvons donc passer au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE COMPTE DE GESTION EST ADOPTE A LA MAJORITE – ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE RESPIRE.

- **2025-03-22 Approbation du compte administratif 2024**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme MARCASSE.- Dans vos dossiers, vous avez dû trouver l'état récapitulatif des indemnités versées aux élus en 2024.

Mme POUZIN.- Merci. Y a-t-il des interventions relatives à cette délibération ?

Monsieur Roche ?

M. ROCHE.- Merci, Madame le Maire.

L'an dernier, à la demande de vos adjoints, vous avez voté le budget primitif 2024 de votre prédécesseur. Un budget prévisionnel devrait être respecté, en particulier pour ses plafonds de dépenses. Aujourd'hui, chacun appréciera vos écarts selon la loyauté, la compétence ou l'implication engagée.

Distinguons dans ce CA, l'impact de votre choix sur le fonctionnement et ses conséquences sur l'investissement.

☞ **Au niveau de fonctionnement :**

Vous avez voté l'an dernier un budget prévisionnel sans augmentation d'effectif, c'était un choix politique exigeant pour dégager l'épargne nécessaire à l'investissement promis aux Franchevillois, c'est pourquoi le BP n'augmentait pas l'effectif municipal 2023 de 184 équivalents temps plein. Or, vous avez fait le contraire, puisque l'effectif municipal bondit à 194 emplois budgétaires. Vous avez ainsi menti aux Franchevillois et à l'administration, jamais Francheville n'a connu pareil écart en une seule année. Pire, ces dix emplois supplémentaires sont au profit d'un seul service.

Contrairement à ce qui a été dit à la commission Ressources, ce ne sont pas 3,5 équivalents temps plein qui ont été créés en 2024 à la filière Animation, mais 6. Chaque élu peut vérifier le tableau des effectifs des CA 2024 et 2023, ils apprécieront cette prérogative.

Vous apportez un service périscolaire, parfait, mais ce n'est pas une application réglementaire, d'autant plus que nous avons perdu plus de 100 élèves en dix ans, baisse confirmée depuis votre arrivée en 2020. Je comprends la frustration des demandes de vos élus.

À l'inverse de vos choix clientélistes, Madame le Maire, le défaut de prioriser la tranquillité publique, qui est la première de nos libertés, fragilise non seulement les enfants et leurs parents, mais tous les Franchevillois. Je vous rappelle que le ratio France est d'un policier municipal pour 1 000 habitants, votre seul binôme apte n'est pas suffisant pour garantir la sécurité de tous. Alors que Francheville était une ville calme, face à l'inquiétude des habitants, je réitère ma demande d'une commission générale sur la sécurité. Sans une réponse sous quinzaine de votre part, je contacterai la préfecture.

En synthèse, le coût de fonctionnement de la Ville sera donc durablement impacté par l'augmentation de la masse salariale du service Animation comparée à la progression de nos recettes tarifaires autres que fiscales. D'ailleurs, le rattrapage 2024 des recettes de fonctionnement ne souffre pas la comparaison avec les villes comparables qui dégagent une recette de fonctionnement en moyenne de 1 500 € par habitant contre seulement 1 140 € par habitant à Francheville. Ce retard de 30 % par rapport à la moyenne représente un manque de recettes réelles de l'ordre de 5,5 M€, ce qui entrave le déploiement de services et d'équipements pour les Franchevillois.

Conséquence ? La baisse du taux d'épargne brute 2024 est consécutive à des recettes insuffisantes, hors fiscalité locale.

Le taux de financement 2024 progresse seulement de 46 k€, alors qu'il avait progressé de 500 k€ entre 2023 et 2022. Vous réalisez un autofinancement 2024 de 3,26 M€, alors que vous avez voté un prévisionnel de 4,76 M€, vous accusez donc un retard de 1,5 M€ par rapport au prévisionnel, c'est abyssal.

Sans l'autofinancement nécessaire au financement du projet municipal, ce ne sont pas vos recettes de fonctionnement qui équilibreront les comptes. On connaît la suite, les 5 000 foyers fiscaux assujettis à la taxe foncière constitueront à nouveau le cortège des variables d'ajustement.

En 2000, la fiscalité locale représentait 55 % de nos recettes. Avec vous, l'impôt local représente 75 % de nos recettes de fonctionnement contre seulement 45 % en moyenne, tandis que les recettes de fonctionnement, c'est-à-dire la participation financière directe des utilisateurs des services, ne représentent que 8 % de ces recettes. C'est la définition du socialisme.

Votre gestion 2024, Madame le Maire, dégrade durablement les coûts du fonctionnement de Francheville. Dans un pays *shooté* à l'overdose fiscale, nous ne partageons pas votre commentaire d'une fiscalité locale dynamique qui ne présage rien de bon aux propriétaires contribuables qui méritent mieux que ce Macronisme de droite et de gauche.

Pour inverser la tendance, avec un développement économique volontariste, source de revenus et d'emplois de proximité, Charial est une opportunité historique pour Francheville. L'économie sociale ne rapportera jamais 5 M€ de recettes. Mi-avril, au COPIL, vous devez obtenir de la Métropole la modification du PLU, comme l'avait initié votre prédécesseur, et le départ du centre d'accueil.

Augmenter nos recettes économiques est la priorité pour maintenir notre niveau des services publics et financer le programme ambitieux des équipements et de la rénovation thermique de la ville. Je vous ai proposé deux pistes d'amélioration durables pour augmenter les recettes sans augmenter la fiscalité locale. Encore faut-il que vous ne cédiez pas à une politique de gauche qui augmente le fonctionnement au détriment de l'investissement.

🕒 **Au niveau de l'investissement :**

Vous avez voté des investissements au budget prévisionnel 2024, mais vous ne les avez pas réalisés, vous avez priorisé les dépenses de fonctionnement au détriment des équipements pour les Franchevillois. La baisse du taux d'épargne et le temps passé à comploter n'ont pas été utilisés à financer un programme d'équipement ambitieux comme voté alors que la Ville disposait des ressources nécessaires. 2024 est marquée par le retard pris pour finaliser les projets du mandat.

Voici un autre exemple structurant : pourquoi avoir ouvert deux fois plus de crédits d'investissement au budget prévisionnel 2024 que vous n'en avez consommé ? Prenons l'exemple des 11 investissements qui constituent 90 % de la PPI du mandat. Sur l'engagement de 24 M€ d'investissements programmés, les crédits ouverts en 2024 étaient de 9 M€. Que constatons-nous, Madame le Maire ?

- ☞ Vous n'avez transféré que 39 % des plafonds d'investissement votés par vous-même et votre équipe ;
- ☞ seulement 41 % du budget prévu pour les gymnases ;
- ☞ réalisé qu'un tiers des travaux de l'école : 20 % des travaux de l'école du bourg, et 1 % de la crèche du bourg, etc.

Votre priorité a été de recruter des animateurs périscolaires au détriment des équipements utiles à tous, y compris aux enfants qui fréquentent ou non le périscolaire, qui sont scolarisés ou non à Francheville, aux parents ainsi qu'aux 2 500 foyers qui n'ont pas d'enfant.

Un changement de maire ne signifie pas l'arrêt des chantiers, vous avez priorisé votre intérêt particulier à l'intérêt général. Le retard pris en 2024 ne respectera pas le plan du mandat, vos promesses électorales attendront les prochaines. Ainsi, la nouvelle école Bel Air est renvoyée à d'autres mandats, et les nouveaux gymnases ne seront pas inaugurés en fin d'année, contrairement à votre film des vœux, mais les vœux durent aussi longtemps que les promesses.

En conclusion, les Franchevillois préfèrent la dynamique de la PPI à la dynamique fiscale.

Madame le Maire, la Ville disposait des ressources et du temps nécessaire pour livrer un programme d'équipements jamais atteint dans un mandat à Francheville, mais votre renoncement et l'impréparation à finaliser les équipements prévus au profit du recrutement clientéliste nous conduisent à voter contre ce CA 2024.

Mme POUZIN.- Me voilà rassurée.

Madame Paris ?

Mme PARIS.- Merci, Madame le Maire.

Nous avons souvent échangé depuis 2020 sur ces sujets, notamment le compte administratif qui nous est présenté chaque année. Vous ne serez pas surpris de noter que nous nous opposerons à cette délibération en votant contre. C'est assez caustique puisque, pour une situation identique, nous avons des positions manifestement très différentes avec M. Roche.

Il vous faudrait préciser deux points, s'il vous plaît :

1. le nombre d'équivalents temps plein générés par les 12 postes que vous avez évoqués puisque, en commission, il a été question de 3,5, sauf erreur, pourrions-nous avoir une précision sur ce point ?

2. Un sujet revient systématiquement sur le Programme Pluriannuel d'Investissement, nous avons toujours des lignes abstraites et non détaillées sur : les rénovations thermiques, les travaux d'accessibilité, de sécurisation et de mise aux normes du patrimoine, l'amélioration et le gros entretien des bâtiments. Nous aimerions avoir un peu plus de précisions.

Vous connaissez notre position, vous affichez globalement des résultats financiers satisfaisants : si l'on est dans une logique comptable, c'est tout à fait le cas. Vous évoquez le taux d'épargne brute et l'encours de dette par habitant. Effectivement, nous sommes bien loin des seuils d'alerte en pareille matière, puisque seuil d'alerte il y a. Bien évidemment, une vigilance doit être maintenue dans le cadre d'une bonne rigueur comptable. Toutefois, il y a rigueur et rigueur extrême au détriment des dépenses de fonctionnement. Nous constatons que des services sont encore sous-dotés, alors qu'un effort a été fait pour le périscolaire, mais on part tellement de loin, je me permets de le souligner, nous sommes quand même la seule commune qui s'est trouvée en rupture totale de services pendant certaines périodes. Cet effort qui a été fait, que nous soulignons et que nous saluons, est à notre sens largement insuffisant.

Quand vous affichez de tels taux d'épargne, d'encours de dette par habitant, je crois que nous pourrions faire un effort et cesser d'étrangler le fonctionnement pour assurer une meilleure qualité des services publics. Bien évidemment, il y a une évolution des dépenses, mais cette évolution est structurelle et systématique compte tenu des indicateurs que vous avez donnés, Madame Marcasse. Aujourd'hui, nous constatons que nos services sont encore en difficulté alors que, justement, la santé financière de Francheville permettrait de mieux doter nos services.

Nous avons bien compris que nous sommes sur un budget d'investissement énorme, puisque nous parlons de 24 M€, un certain nombre d'économies ont été réalisées en 2024. Recourir à l'emprunt n'est pas un gros mot, je le souligne chaque année, et je crois qu'il y avait un effort à faire pour nos services et que celui-ci n'a pas été suffisamment réalisé.

Pour 2024, on parle de saupoudrage, mais on reviendra sur un certain nombre de sujets également pour 2025.

Je vous remercie.

Mme POUZIN.- Merci. Monsieur Calvo Huguet ?

M. CALVO HUGUET.- Merci, Madame le Maire. Nous partageons certaines des appréciations du groupe Vivre Francheville, notamment le fait d'augmenter le budget de fonctionnement pour améliorer les services, mais j'y reviendrai plus tard lors de la discussion du budget.

Un autre commentaire : nous considérons que cette délibération est plus une démarche comptable, nous n'étions pas d'accord sur le budget de l'année dernière, même s'il s'agit juste d'un résultat comptable, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Mme POUZIN.- Je vous remercie.

Mme MARCASSE - Pour répondre à M. Roche qui m'a traitée de menteuse, je pense que vous n'avez pas bien compris mes propos. Vous avez fait le constat, je pense qu'il faudra vous reporter à l'ancien édile pour lui poser les questions, car il a quand même été là jusqu'au mois de septembre.

S'agissant des postes, apparemment vous n'avez pas compris en commission Ressources : les postes supplémentaires sur le tableau des effectifs concernant le secteur animation sont des emplois d'animateurs qui ont été créés en emplois permanents - je pensais l'avoir bien expliqué, mais ce n'est apparemment pas le cas – ils étaient donc au tableau des effectifs. Nous avons déprécarisé 12 personnes, je confirme qu'il n'y a pas eu plus d'emplois, mais une volonté de déprécariser.

Je confirme que dix animateurs ont été embauchés, donc 12 plus les 10 qui ont été embauchés, cela fait bien 3,5 équivalents temps plein.

Est-ce que j'ai été assez claire ? Je n'ai pas besoin de votre réponse, merci.

M. ROCHE.- Je vous en ferai une quand même : c'est consultable, les chiffres sont têtus.

Mme POUZIN.- C'est votre constat, Monsieur.

Je voudrais revenir sur les reproches faits par M. Roche sur l'embauche d'animateurs. Environ 800 familles bénéficient des services périscolaires, la moindre des choses est que nous puissions leur fournir un service de qualité et de quantité. C'est le choix que nous avons fait l'année dernière pour que le service public s'adapte toujours un peu plus aux besoins de la population, et si c'était à refaire, je le referais sans aucun souci.

(Applaudissements)

M. AUDIFFREN.- Je ne rentrerai pas dans le détail des chiffres. Je constate un changement au sein de ce conseil municipal, puisque les années précédentes, notre opposition de la gauche et de l'écologie nous reprochait d'étrangler les dépenses de fonctionnement au bénéfice des dépenses d'investissement. Voilà qu'un nouvel élu vient nous dire le contraire, j'en prends acte.

Pour ma part, je trouve notre position plutôt équilibrée et je m'en réjouis.

Mme POUZIN.- Dernier point sur la sécurité : je ne vois pas l'intérêt d'une commission sur la tranquillité publique, nous ne sommes pas à Marseille, Francheville n'est pas en train de se *mexicaniser*. Nous sommes quotidiennement en lien avec la gendarmerie. Le fantasme de l'insécurité à Francheville doit donc être atténué.

Madame Marcasse, je dois vous demander de sortir.

(Mme Marcasse quitte la salle du conseil.)

Mme POUZIN.- Nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE COMPTE ADMINISTRATIF EST APPROUVE A LA MAJORITE – ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE RESPIRE – VOTE CONTRE DES GROUPES VIVRE FRANCHEVILLE ET NOUS FRANCHEVILLOIS.

(Mme Marcasse entre à nouveau en séance.)

- **2025-03-23 Affectation du résultat du compte administratif 2024**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme MARCASSE.- Le résultat de fonctionnement doit au moins recouvrir le besoin de la section d'investissement du budget suivant, ce besoin fait apparaître un solde négatif de – 4 664 643 € du fait que l'ancien édile a refusé de signer l'emprunt que

nous devons faire. Il ne vous aura pas échappé que nous sommes en déficit d'investissement su 2024.

(Reprise de la présentation de la délibération.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention relative à cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

Nous pouvons passer au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A LA MAJORITE – ABSTENTION DU GROUPE FRANCHEVILLE RESPIRE – VOTE CONTRE DES GROUPES VIVRE FRANCHEVILLE ET NOUS, FRANCHEVILLOIS.

- **2025-03-24 Approbation du budget primitif 2025**

Mme POUZIN.- C'est le dernier budget exécuté sur cette mandature 2020-2026. Il a été préparé dans des conditions un peu particulières cette année, tant sur le plan local que sur le plan national, puisque la loi de finances promulguée le 14 février dernier avait deux mois de retard par rapport à l'année précédente.

Je laisse la parole à Laurence Marcasse.

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme MARCASSE.- Au terme de cette présentation du budget primitif 2025 et avant de vous donner la parole, Madame le Maire, je souhaite préciser que, depuis cinq ans, nous nous sommes imposé un objectif ambitieux de dégager 2,6 M€ de ressources brutes pour accompagner le programme d'investissement de plus de 24 M€, c'était la condition *sine qua non* de notre ambition. Cette discipline nous a permis de limiter le recours à l'emprunt à un tiers de nos équipements. Sur le mandat, nous aurons financé 16 M€ d'équipements par nos ressources propres préservant ainsi notre avenir et notre autonomie.

Nous croyons à la maîtrise de coûts en investissement porteur d'avenir et pour cela, nous devons dégager un excédent pour préparer cet avenir.

Au-delà d'affrontements idéologiques qui nous séparent dans notre vision de la gestion d'une collectivité sur le fonctionnement et l'excédent, principalement, nous défendons nos choix avec ambition et détermination. La gestion des finances publiques est un enjeu majeur pour notre collectivité, et malgré une année 2024 marquée par une conjoncture économique complexe en raison d'une inflation galopante qui a pesé fortement sur nos dépenses de fonctionnement, nous avons réussi à maîtriser ces dernières. Notre commune affiche une situation financière saine et solide, et nous gardons une perspective positive pour l'avenir.

Merci de m'avoir écoutée, je redonne la parole à Madame le Maire.

Mme POUZIN.- Merci beaucoup pour cette présentation. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Monsieur Calvo Huguet.

M. CALVO HUGUET.- Je vous remercie, Madame le Maire, et merci, Madame MARCASSE, pour cette présentation.

Je voulais revenir sur une chose importante, que je n'avais pas mentionnée : la forme des documents que vous présentez. Vous comparez les chiffres du BP 2024, de

l'année n-1, à ceux du BP 2025, vous me direz que c'est toujours fait ainsi, mais ce n'est pas parce que c'est toujours fait ainsi que l'on ne peut pas s'améliorer. Quand on fait une prévision, l'idéal est de se baser sur le réel. La délibération sur le compte administratif 2024 vient d'être approuvée, qui reprend les chiffres réels réalisés dans l'année comptable, je trouve qu'il serait préférable de comparer ce qui a été fait avec la prévision qui est faite.

Prenons l'exemple de la ligne sur les recettes de fonctionnement, si nous comparons le BP 2024 avec le BP 2025 : le réalisé réel de 2024 est de 17,58 M€ et les prévisions 2025 sont de 17,45 M€, nous constatons, en comparant le réel avec la prévision, que le chiffre est à la baisse alors que nous savons que les recettes vont augmenter à cause de l'augmentation de la population et de l'inflation sous-jacente.

C'est pourquoi il est important de comparer ce qui est comparable, je préfère avoir des chiffres prévisionnels basés sur le réel, parce que cela donne une idée de l'augmentation. Les pourcentages que vous indiquez sur le graphe ne sont pas faux, en l'état, mais vous comparez les prévisions de l'année dernière aux prévisions de cette année, alors qu'il serait préférable de comparer du réel réalisé avec les prévisions de cette année. Je trouve que c'est un point à améliorer parce que cela donnerait une vision plus réaliste de ce qui sera fait cette année.

Mme MARCASSE.- Dans la préparation budgétaire, nous tenons effectivement compte de ce qui s'est passé les années précédentes, mais nous sommes obligés de comparer de BP à BP. Lors de la préparation budgétaire, nous tenons compte des événements qui se sont déroulés dans l'année. S'il y a une diminution, c'est parce que nous prévoyons peut-être qu'un chapitre sera en diminutions cette année.

Ce sont toujours des prévisions, ce n'est pas quelque chose que nous attendons. Un BP est un budget primitif, ce sont des prévisions, il peut évoluer dans un sens, c'est l'objet du budget primitif. Nous ne sommes pas dans une entreprise où l'on fixe un budget et des réalisations, c'est un budget primitif, mais je note.

M. CALVO HUGUET.- Le sens de mon commentaire était que les pourcentages indiqués à droite du tableau sont peu parlants. Ce sont des prévisions comparées à des prévisions, je sais que cela a toujours été fait ainsi, mais ces pourcentages sont peu parlants.

Mme POUZIN.- Monsieur Audiffren ?

M. AUDIFFREN.- Les deux comparaisons ont du sens. Un budget primitif a vocation à exprimer une ambition politique, un programme, et comparer de budget à budget permet de voir s'il y a une évolution dans ces ambitions. Il est possible de comparer le budget avec le compte administratif pour voir le taux de réalisation, c'est un autre exercice.

Les deux exercices présentent effectivement un intérêt, je suis tout à fait d'accord avec vous.

Mme POUZIN.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. CALVO HUGUET.- Mon premier point portait sur la forme, mais je souhaite revenir sur le fond.

Vous l'avez souligné, il y a une différence entre nos conduites et nos politiques. Je salue certaines choses que vous faites dans la construction du budget, mais je vais me concentrer sur ce que nous aimons moins dans ce que vous faites.

Nous sommes d'accord sur le fait qu'il faut être rigoureux sur les finances et la gestion de la Ville, nous sommes tout à fait d'accord avec ces principes. Nous considérons néanmoins que la Ville est suffisamment bien gérée pour faire de temps en temps des efforts sur le fonctionnement. Je souligne aussi que vous avez créé des postes pour des animateurs supplémentaires, très bien. Nous aurions peut-être aimé voir la création d'autres postes pour la médiathèque, par exemple, pour renforcer notre service. Vous avez fait ce choix, mais nous saluons quand même le changement de cap et le fait que vous preniez en compte l'intérêt des services municipaux de qualité. C'est très bien.

La rigueur financière ne doit pas être une fin en soi, c'est très bien d'avoir un exercice très propre, mais vous pourriez parfois faire des compromis et renforcer les services, parce que nous pensons que les services publics sont des investissements à long terme. Si le personnel est content et qu'on lui donne les moyens de ses ambitions, il est plus motivé, plus efficace, et cela se traduit par moins de *turn-over* et plus de facilités pour l'embauche.

Voilà notre position, mais nous sommes contents de la gestion financière de la Ville. Merci à toute l'équipe, nous pourrions travailler avec vous sur certaines choses, certes, nous avons des divergences, mais nous avons aussi des convergences.

Je voulais revenir aussi sur un aspect intéressant de la discussion : Mme le Maire l'a dit, notre ville n'est pas spécialement dangereuse. La sécurité est importante, mais nous considérons aussi que, parce que la ville est suffisamment calme, il n'y a pas besoin d'autant d'investissement sur les moyens de surveillance et que les montants engagés pour la sécurité de la ville sont trop élevés. Nous pourrions évidemment discuter de l'efficacité de ces mesures, mais nous considérons que la ville est assez sûre pour ne pas autant investir sur ces sujets. Nous croyons que notre ville est une ville apaisée où il fait bon vivre.

Je n'ai pas d'autres commentaires sur le budget, nous en avons déjà assez discuté lors du débat d'orientations budgétaires. Nous ne partageons pas tous vos choix, nous voterons contre ce budget, même si nous avons quelques points de convergence. Merci.

Mme POUZIN.- Merci pour votre intervention, Monsieur Calvo Huguet.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Monsieur Roche.

M. ROCHE.- Merci, Madame le Maire.

Madame Marcasse, vous n'aurez pas manqué de voir que je ne suis pas Michel Rantonnet. Je pensais que votre trahison qui l'a poussé à la démission vous avait permis de régler vos comptes, *a priori*, ce n'est pas le cas, je vous laisse prendre contact avec lui.

Madame le Maire, votre budget 2025 confirme nos craintes depuis votre prise de pouvoir en 2024, votre budget 2025 ne prépare pas l'avenir de tous les Franchevillois, le budget 2025 se limite à rattraper votre retard 2024 pour ce qui peut être encore sauvé.

🔍 **Au niveau du fonctionnement**

Votre budget 2025 augmente plus rapidement les charges et les recettes tarifaires supplémentaires, la progression des produits des services ne suffit pas à compenser l'augmentation des charges du personnel, particulièrement l'augmentation du coût des

animateurs. Tel est votre choix dogmatique au détriment des autres catégories de la population que sont les actifs, les jeunes, les retraités, les associations, etc.

C'est votre choix clientéliste qui n'indexe pas les recettes des services publics communaux, même symboliquement, vous avez pourtant les références 2024. Par exemple, le poste d'alimentation scolaire a dépassé votre plafond de dépenses prévues l'an dernier, souhaitons qu'il n'en soit pas de même cette année, malgré l'augmentation prévue sur ce poste de 110 k€ pour 2025. Comme rien n'est gratuit, une fois encore c'est le contribuable qui financera le nouveau déficit d'exploitation avec la progression de la taxe foncière des 5 000 propriétaires.

Vous n'en êtes plus à une contradiction près. Pourtant, en 2025, vous avez de nouvelles marges de manœuvre. La baisse énergétique est déjà affectée à d'autres dépenses, sans chiffrer les imprévus de chaque année, comme le désengagement de l'État qui sera douloureux, dès cette année.

Madame le Maire, pour ce dernier budget du mandat, vous ne nous donnez pas des raisons d'espérer en un avenir meilleur à Francheville. Vous ne tracez pas les perspectives d'une vision pour Francheville.

Le développeur économique et le médiateur culturel éditeront un rapport de plus pour masquer votre inaction pendant six ans.

Les seniors et personnes âgées se contenteront du futur cimetière, pas une seule intention à leur égard dans votre budget.

Dans le domaine de la prévention, les caméras vidéo et les référents de la participation citoyenne ne sont pas assermentés. Vitesse excessive, conduite en état d'ivresse, sous emprise de la drogue, tirs de feux d'artifice sauvages, consommation de drogues sur la voie publique, tout cela relève de la prévention et de la tranquillité publique, la gendarmerie est responsable de la répression, la Ville est responsable de la prévention avec la présence sur le terrain de la police municipale.

Madame le Maire, il ne revient pas aux référents bénévoles de la participation citoyenne d'assumer la prévention de Francheville. Actuellement, non seulement l'effectif de notre police municipale n'est pas pourvu pour protéger les Franchevillois, mais vous n'avez pas prévu d'augmenter les charges du personnel de la sécurité au BP 2025 sur le réalisé 2024. Les charges du personnel de la culture jeunesse et des sports sont six fois plus importantes que celles de la sécurité. Est-ce une conséquence de l'augmentation du coût du fonctionnement ?

L'autofinancement prévu au BP 2025 serait de 3,07 M€, celui prévu au BP 2024 était de 4,76 M€. L'autofinancement, de BP à BP, baisserait de 1,7 M€ en un an, c'est-à-dire une baisse de 35 % entre deux BP en seulement un an.

Sauf imprévu, l'épargne brute baisserait de 190 k€ pour 2025 contrairement aux six années précédentes. Jamais Francheville n'a connu une baisse de son épargne brute en fin de mandat pour financer un effort sans précédent des investissements.

Madame le Maire, épargnez-nous l'affront d'une épargne brute inférieure à celle du BP 2014, qui était seulement de 2,64 M€. La baisse de l'épargne brute 2025 contraindra le prochain exécutif à différer des équipements promis, soit avec les restes à réaliser, soit à emprunter davantage, soit à augmenter la taxe foncière des 5 000 ménages concernés dès l'an prochain, compte tenu de votre incapacité à faire des arbitrages budgétaires de fonctionnement.

➤ En investissement,

M. Rantonnet avait obtenu, en 2018, une subvention d'investissement de 731 k€ pour la phase 1 du parc sportif. Réussirez-vous à obtenir le même montant cette année pour emprunter moins de 7 M€ ? À défaut, un effort supplémentaire d'épargne brute sera nécessaire l'an prochain pour rembourser votre nouvelle dette.

Cette contrainte envoie-t-elle au néant le nouveau parc des Hermières prévu au plan de mandat pour les adolescents ?

Comme évoqué dans mon commentaire du CA 2024, je vous souhaite cette année un meilleur suivi des chantiers de la ville pour ne pas laisser au prochain exécutif vos restes à réaliser et ne pas inaugurer seulement cette année les passerelles financées et réalisées par la métropole à Chardonnière et à Ruelle Mulet.

Ainsi, les crédits ouverts au BP 2025 sur les 11 investissements ciblés précédemment sont de 9,7 M€ sur un total de crédits ouverts de 11 M€ au BP 2025. Redoubler d'énergie vous sera nécessaire avec une présence plus assidue sur les chantiers pour rattraper ce qui n'a pas été fait l'an dernier, et réaliser ce qui doit l'être dans le bilan de votre mandat.

Dans l'attente d'un meilleur taux de transformation des crédits ouverts en 2025, les automobilistes patientent dans les bouchons en comptant les cyclistes avec leurs dix doigts, et les 2 500 foyers sans enfants non scolarisés à la Francheville regardent les commerces vacants en espérant plus de médecins.

En conclusion, il n'était pas nécessaire d'emprunter l'an dernier compte tenu du faible taux de transformation des investissements, inférieur de 50 % au budget prévu. Cette année, vous êtes plus volontaristes sur les nouveaux équipements et la recherche de subventions à la Région, mais compte tenu des retards pris et de la baisse programmée de l'épargne brute, la réalisation de votre projet municipal à 24 M€ nous semble compromise. Dans ce cas, épargnez à vos successeurs 7 M€ de nouvelle dette. Vous n'avez pas réalisé le prévisionnel du BP 2024, permettez-moi donc de douter de votre capacité à réaliser votre BP 2025 compte tenu du retard accumulé et de l'énergie nécessaire pour réaliser un autofinancement en baisse.

Par conséquent, je voterai contre ce budget clientéliste qui devrait offusquer vos adjoints lésés dans leur délégation.

Mme MARCASSE.- Monsieur Roche, je n'ai pas encore dû bien m'expliquer.

Je répondrai uniquement sur la baisse de l'autofinancement, car vous n'avez pas dû comprendre mes propos. Entre 2024 et 2025, cette baisse est due à l'emprunt que nous n'avons pas contracté fin 2024, ceci est dû à votre soutien, qui doit d'ailleurs écrire vos textes. Je pense avoir été claire cette fois-ci.

Je ne répondrai que sur ce point, le reste étant du constat qui ne m'intéresse pas du tout.

Mme POUZIN.- Un point, je ne sais pas ce que vous avez contre les familles et les enfants franchevillois, mais c'est effrayant. Cela explique très probablement le fantastique score que vous avez fait. Si les Franchevillois avaient voulu de vous à cette place, vous auriez eu un peu plus que vos 10 % du deuxième tour.

L'éducation et la culture, c'est du civisme pour les enfants, et donc plus de sécurité. Non, nous ne lésinerons pas les moyens sur l'éducation et la culture, ce n'est pas possible.

Le parc des Hermières : c'est le choix de votre mentor, ce n'est pas le nôtre. Il a choisi un autre investissement au détriment de celui-ci, nous aurions aimé un parc un peu mieux aménagé à cet endroit, cela n'a pas été son choix.

Vous avez quelques pourcentages à rattraper avant d'être mon successeur et, de ce fait, pâtir de cette exécration de gestion que nous mettons en place depuis ma prise de pouvoir, en 2024 ? Non, cela fait un mois et demi, Monsieur Roche, que j'ai été élue maire.

Sophie Pagnoud ?

Mme PAGNOUD.- Monsieur ROCHE, avec tout le respect que je vous dois, j'aimerais couper court à votre inquiétude sur le sujet qui semble tourner en boucle chez vous, qui est celui de la police municipale à Francheville. Je vous rassure, nous sommes parfaitement conscients de leur mission de prévention, et nous faisons tout à fait la distinction entre la mission à confier à notre police municipale et celle qui doit être confiée à Francheville.

Comme vous avez pu le constater, le tableau des effectifs de police municipale est inchangé. Nous avons tout à fait conscience que le binôme actuel ne peut pas continuer seul, nous avons évidemment pour objectif de reconstituer l'équipe, même s'il n'est pas dans notre ambition d'arriver au ratio que vous nous avez déjà servi au conseil municipal précédent.

Vous avez également fait une allusion sur les référents de participation citoyenne. Je vous rassure aussi sur ce point, à aucun moment nous avons confié une mission de sécurisation à ces référents dont certains sont dans la salle. Nous n'avons pas non plus prévu d'armer ces personnes. Nous sommes parfaitement conscients de la mission qui leur est confiée, qui n'a rien à voir avec la prévention de la délinquance sur Francheville, puisque c'est une mission d'information ou d'alerte *via* un groupe Facebook, il n'y a rien de plus impliquant pour ces personnes.

Je vous remercie.

M. AUDIFFREN.- Monsieur Roche, je trouve, pour m'exprimer un peu franchement que « vous ne manquez pas d'air » quand vous évoquez la réalisation du budget 2024.

Je vous rappelle que votre soutien a été maire de Francheville jusqu'au mois d'octobre, c'est-à-dire 10 mois sur 12 de l'année 2024. Ensuite, Mme la Première adjointe a géré les affaires courantes, et Mme Pouzin a été élue maire au mois de février. Il y a donc un certain nombre de griefs que vous formulez avec virulence que vous pourriez faire à votre soutien, Michel Rantonnet.

Mme POUZIN.- Olivier de Parisot ?

M. de PARISOT.- Monsieur Roche, pour poursuivre dans les chiffres, avec 10 % des voix, vous êtes dans l'opposition la plus minoritaire que l'on puisse imaginer, mais vous voulez nous expliquer comment diriger la ville alors que les Franchevillois vous ont clairement dit qu'ils ne vous faisaient pas du tout confiance. Alors, s'il vous plaît, un peu d'humilité nous ferait du bien.

Mme POUZIN.- Madame Paris.

Mme PARIS.- Je vous remercie, Madame le Maire.

Décidément, je fais le constat que nous allons parler sécurité à chaque conseil municipal, comme si nous étions dans une cité dangereuse. Il est vrai que, depuis 2020, notre groupe Vivre Francheville dénonce une gestion qui conduit à rendre notre

commune ville-dortoir, peut-être M. Roche vit-il comme on vit dans une ville-dortoir, pour ma part, je bouge beaucoup à Francheville, je marche énormément à Francheville, je ne suis pas encore tombée dans les pommes à cause de l'odeur du cannabis et mon chien n'a pas fait de crise cardiaque à cause de tous ces pétards que M. Roche entend. Je crois que nous pouvons passer un temps pour débattre plus utilement sur des sujets qui sont pertinents pour notre commune.

Concernant ce budget primitif 2025, nous allons voter contre.

Madame Marcasse, vous évoquiez tout à l'heure des différences d'idéologie, cela est une évidence. Vous affichez des chiffres, comme l'a fait le prédécesseur de Mme le Maire, qui viennent nous dire la santé financière de la Ville. Nous aurions pu penser, après ces dernières élections, compte tenu du programme qui a été présenté par Mme le Maire, que vous seriez un peu plus ambitieux, un peu plus audacieux, puisque la majorité a fait le constat, dans le cadre de la campagne municipale, qu'il fallait améliorer la qualité des services publics.

Aujourd'hui, c'est clairement du saupoudrage – j'ai déjà évoqué ce terme précédemment - il n'y a pas une volonté affirmée, idéologiquement d'ailleurs, de penser le budget pour qu'il soit au service des services publics, puisque les nouvelles dépenses que vous évoquez en matière de fonctionnement, sont financées par des économies importantes – vous ne vous en cachez pas.

J'ai fait masse des chiffres contenus dans la note : on va réaliser environ 250 k€ d'économies, mais ces 250 k€ d'économies ne sont pas intégralement utilisés pour améliorer la qualité des services publics, ce qui est en soi regrettable. Il n'y a pas plus d'efforts que cela.

Alors, oui, il y a quelques embauches pour des créations de postes dont un chargé de développement commerce, santé, etc., pour la Ville, mais dans des missions telles que nous nous demandons comment il pourra les assumer. Nous trouvons que c'est bien maigre et bien mince.

J'aimerais revenir sur vos promesses de campagne, que nous ne retrouvons pas dans le cadre de ce budget primitif :

Madame Marcasse, vous évoquez une augmentation de 30 k€ des subventions aux associations, j'ai repris le tableau, qui sera discuté tout à l'heure, des subventions que vous proposez pour les associations. En 2024, nous avons voté 332 k€ de subventions aux associations, vous proposez 347 k€ pour 2025, soit une différence de 15 400 €, avec la circonstance que vous proposez une subvention exceptionnelle au centre social de 20 k€, ce qui est bien. Techniquement, il n'y a pas de revalorisation à la hausse, comme vous le soutenez, des subventions aux associations qui ne sont pas plus tenues que cela si on exclut les 20 k€ proposés au centre social.

La masse des agents reste la même, elle représente toujours 65 % du budget de fonctionnement, il n'y a pas de grands changements. Nous aurions pu penser que des services publics seraient pris en compte pour mieux servir la population car, pour le coup, nous considérons au sein de Vivre Francheville que servir la population est une obligation de la commune. Beaucoup de choses peuvent être envisagées, y aura-t-il notamment des interventions dans les écoles ? M. Calvo Huguet a évoqué les horaires d'ouverture de la médiathèque, l'accessibilité de cette médiathèque notamment dans le cadre de l'école. On aurait pu imaginer beaucoup d'autres services mieux dotés, avec des plages d'accueil de la population qui auraient été enrichies, mais ce n'est pas le cas.

Je note que vous poursuivez ce qui a été réalisé par votre prédécesseur en ne dotant pas suffisamment les services en termes de besoins, alors que ces besoins sont là, ce qui n'exclut pas toutefois un certain nombre de gaspillages, nous avons déjà évoqué ce point dans le cadre du ROB, lors du dernier conseil. Nous apprenons que le service de l'urbanisme va réintégrer l'hôtel de ville, ce qui est une bonne chose en soi, mais après que les travaux du fort du Bruissin pour l'accueillir avec d'autres services aient coûté 410 k€, et nous savons qu'il y aura des travaux spécifiques pour le retour de ce service d'urbanisme, notamment une chape, vous avez évoqué ce point en commission, Madame Marcasse, de façon tout à fait transparente.

Globalement, ce budget ne nous satisfait pas. Nous considérons qu'il ne correspond pas aux promesses de changement que vous avez faites aux Franchevillois dans le cadre des élections. C'est commode, puisqu'il reste seulement un an jusqu'aux prochaines élections, vous pouvez effectivement dire que vous n'augmentez pas les tarifs des services publics. Je vous dirais : heureusement, tant vous avez voté leur augmentation depuis 2020. Nous pouvons comprendre que, pour cette année, vous ayez décidé de les geler, mais cela reste encore bien mince et la promesse d'amélioration de la qualité des services publics n'est pas au rendez-vous. Nous aurions espéré un peu plus que des effets d'annonce dont nous imaginons difficilement un aboutissement avant les prochaines élections pour dire que vos promesses seront tenues.

Nous ne voterons pas ce budget, nous regrettons qu'il ne soit pas plus engagé dans l'intérêt des Franchevillois et dans celui des commerces. Énormément de mesures auraient pu être prises et être lancées pour préparer l'avenir avec une véritable vision. En gros, nous poursuivons avec vous la vision de 2020 avec quelques petites mesures, mais qui nous semblent aujourd'hui bien minces.

Je vous remercie.

Mme POUZIN.- Monsieur Audiffren ?

M. AUDIFFREN.- Concernant les subventions aux associations, nous en parlerons tout à l'heure à l'occasion de la délibération sur les subventions des associations.

Je souhaiterais évoquer rapidement les dépenses de personnel pour une mise en perspective. En effet, à Francheville, les dépenses de personnel représentent 65 % des dépenses réelles de fonctionnement. Première remarque, c'est un pourcentage élevé si nous le comparons aux taux de communes voisines : 54 % à Craponne, 47 % à Sainte-Foy, 41 % à Tassin. Je parle de mise en perspective, chacun y retrouvera ce qu'il veut bien y retrouver, je précise que c'est un pourcentage qui est resté au même niveau à Francheville depuis 2020, et c'est un pourcentage qui a évolué significativement depuis 2013, puisque, en 2013, il était de 55 %.

Nous avons déjà eu ce débat, ce taux de 65 % n'est pas le fruit du hasard, c'est le résultat d'un choix de gestion, un choix qui est maintenant déjà ancien et qui n'a jamais été remis en cause. C'est le choix d'une faible externalisation des services, il a ses avantages et ses inconvénients.

Si nous regardons rapidement les effectifs, au 31 décembre 2024, la commune employait 240 agents, les fonctionnaires et les contractuels permanents étaient au nombre de 190. Par comparaison, les emplois permanents étaient au nombre de 173 en 2019, ce qui signifie que les effectifs se sont renforcés au fil des années, depuis 2014, en suivant l'augmentation de la population et l'évolution des attentes et besoins de cette population, pour renforcer le service public comme nous voulons le faire.

Je dirais un mot sur la qualité du service public, j'évoquerai ma délégation, qui est celle que je connais le mieux : la culture, le sport et la vie associative. Dans les domaines de ma délégation, je considère que le renforcement du service public doit se faire aussi de manière qualitative. Ce qui compte n'est pas tant le nombre de spectacles, de médiations culturelles, d'animations sportives ou le nombre de réunions avec les associations, ce qui compte dans le domaine du sport, de la culture et de la vie associative, c'est la qualité des services, leur renouvellement et l'innovation. En ce qui me concerne, je me pose toujours les mêmes questions : les services à la population ont-ils évolué au fil du temps ? Ces services répondent-ils aux attentes et aux besoins ?

Bien entendu, pour ce qui me concerne, j'essaie toujours de faire preuve d'humilité, rien n'est jamais parfait et il est toujours possible de faire mieux.

Mme POUZIN.- Monsieur Certin.

M. CERTIN.- Merci beaucoup. C'est un nouvel exercice pour moi. Je suis d'ailleurs assez surpris de la véhémence de certains propos et positions, je vais faire en sorte de m'aligner.

Je voulais rapporter quelques chiffres sur ma délégation pour démontrer l'effort d'amélioration des services publics, puisque c'est la question qui nous est posée. Depuis 2021, les besoins en périscolaire et extrascolaire de toutes les écoles de la commune, n'en déplaise à certaines personnes, ont été fortement améliorés :

- ☞ À Bel Air, les capacités d'accueil du soir sont passées de 78 places à 114, soit une augmentation de 46 % ;
- ☞ Au bourg, les capacités ont augmenté de 54 % ;
- ☞ Au Chater, on peut constater 36 % d'augmentation. Il est également à noter que les études, qui ne sont pas le levier de la Ville, ont augmenté de 28 places sur cette même école.

Concernant l'accueil de loisirs, 102 places supplémentaires ont été créées pour la rentrée de 2024, soit une augmentation de 170 %.

Enfin, concernant l'accueil des vacances, les capacités ont été portées de 60 places en 2021 à 108 places en 2024, soit une augmentation de 80 %.

À ce sujet, les fédérations de parents d'élèves, que j'ai rencontrées le 11 mars, ont témoigné que ces augmentations significatives, notamment sur le périscolaire, répondaient bien aux besoins des parents qui étaient exprimés depuis lors.

Cela a déjà été dit, ces augmentations ont notamment été rendues possibles grâce à la déprécarisation d'un certain nombre d'agents.

Au-delà de l'augmentation des capacités, je tiens à souligner l'engagement des équipes à offrir un accueil de qualité aux familles, structuré autour de projets et d'actions pédagogiques construites, et cela également sur le volet de la petite enfance, mais j'aurais peut-être l'occasion d'y revenir tout à l'heure dans le cadre des réponses aux questions diverses.

À titre d'exemple, sur les écoles, nous renouvellerons cette année notre partenariat avec l'association Colosse aux pieds d'argile qui vise à sensibiliser les élèves et les adultes aux risques de violences sexuelles, de harcèlement et de bizutage, en leur fournissant des outils pour se protéger et en favorisant un environnement sécurisé et respectueux. Il me semble que c'est également investir sur le volet sécuritaire.

En ce qui concerne les projections d'effectifs scolaires pour la rentrée 2025-2026, une stabilité des effectifs est prévue dans les écoles maternelles et élémentaires. Nos rencontres avec les acteurs de la communauté éducative nous permettent un pilotage concerté sur cette thématique.

Enfin, je souhaite également mettre en valeur la création du poste de chargé de mission de coopération et référent handicap, qui est arrivé hier et que j'ai eu le plaisir de côtoyer cet après-midi.

Concernant la petite enfance, je remets aussi un billet sur la table concernant l'augmentation de 100 € net pour tous nos agents de nos crèches, dans le cadre du bonus attractivité subventionné par la CAF.

Enfin, je souhaite mettre en avant l'engagement de nos jeunes collègues du CMJ et du CME que les services de la direction Famille accompagnent avec dynamisme et qui regorgent de bonnes idées. À ce sujet, je vous invite vraiment à venir participer avec nous aux actions qu'ils peuvent déployer et qui seront peut-être plus valorisées dans le cadre de notre Franch'Mag.

Je vous remercie de votre attention.

Mme POUZIN.- Madame Paris ?

Mme PARIS.- Excusez-moi, j'ai posé une question en commission, mais Mme Morin n'était pas là. Vous prévoyez un budget de 30 k€ pour accompagner les actions en faveur des commerces de proximité, permettre un meilleur développement d'une offre de santé, etc. Cela ne concerne pas le poste de chargé de mission que vous envisagez, pouvez-vous nous préciser l'emploi de ces 30 k€, Madame Morin, s'il vous plaît ?

Mme MORIN.- Tout à fait. Pour être tout à fait transparente, le service développement économique est enfin constitué, nous avons choisi un recrutement en interne qui sera effectif à partir du 1^{er} avril.

En un mois et demi, nous avons bien avancé sur l'identification des commerces sur les trois quartiers, on peut déjà se féliciter de cette avancée.

Comme je vous l'ai déjà indiqué, nous avons pris contact avec la Chambre de commerce, avec laquelle nous travaillons de façon intensive. Nous avons identifié plusieurs actions, qui seront mises en place d'ici la fin de l'année, dans lesquelles nous intégrerons l'enquête Consommateurs, qui sera disponible dans le prochain Franch'Mag. Nos commerçants seront évidemment invités à toutes ces manifestations, concernant la partie commerce.

Nous envisageons également de signer une convention avec la Chambre de commerce, mais il est encore trop tôt pour vous donner plus de détails sur cette convention.

Concernant les entreprises, nous sommes en relation avec le développeur économique de la Métropole qui s'est réjoui de notre collaboration récente. Nous sommes en train d'identifier des actions à mettre en place.

Pour l'emploi, nous avançons avec la chargée de Liaison Entreprises Emploi de la Métropole, mais pas seulement, nous avançons également avec nos associations locales. Des actions sont prévues avec nos associations locales, la Maison Métropolitaine d'Insertion pour l'Emploi et la Mission locale.

Beaucoup de choses sont encore à déterminer. Nous avons un budget conséquent par rapport aux années précédentes, nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur les actions plus précises à venir, d'ici la fin de l'année.

Mme PARIS.- Merci, Madame MORIN.

Mme POUZIN.- Il y a une petite intervention de M. de Parisot, puis je vous laisserai la parole, Madame Duvivier.

M. de PARISOT.- Merci, Madame le Maire.

Madame Paris, en janvier, vous promettiez de réparer et de préparer l'avenir de Francheville, mais ce soir, face à un budget sincère, équilibré, ambitieux, vous choisissez l'opposition systématique sans jamais expliquer comment vous financeriez vos engagements.

Vous vouliez restaurer les services publics, geler les tarifs, ne pas augmenter les impôts, implanter une maison de santé, un plan pour les commerces, un nouvel établissement pour les aînés, un office des sports, un bureau de l'âge d'or, etc. C'est séduisant, mais aucun chiffre, aucun financement. Pourtant, vous votez contre un budget qui stabilise la fiscalité, investit près de 13 M€ dans les écoles, le sport, la transition écologique, un budget qui crée un poste de chef de projet, santé et commerce, exactement ce que vous demandiez.

Sur la santé, vous promettiez une maison médicale. Nous lançons un plan concret, vous votez contre.

Sur le commerce, vous demandiez un développeur économique, nous le budgétions, vous votez contre.

Vous dénoncez la modernisation des gymnases et des équipements pour les enfants. Ce sont pourtant des projets que vous revendiquiez pendant votre campagne, mais jamais vous ne chiffriez, jamais vous ne proposiez, et jamais vous ne votez aujourd'hui.

Nous, la majorité, nous avançons avec méthode, responsabilité, sans augmenter les impôts, sans faire de promesses irréalisables. En février, les Franchevillois l'ont exprimé clairement, ils veulent une équipe crédible, pragmatique, efficace. Cette équipe, elle est ici, c'est nous, la majorité.

Mme POUZIN.- Je vous remercie. Madame Duvivier ?

Mme DUVIVIER.- Merci. J'ai quelques compléments à apporter après les commentaires de M. Calvo Huguet.

Je suis ravie en entendant Mme Morin et en voyant le budget avec les différents financements de la Métropole et le fait que vous vous soyez aperçus qu'il était possible de travailler avec la Métropole. Cela fait cinq ans que je le dis, je ne peux que vous remercier d'avoir enfin entendu ce discours.

À l'inverse, je m'étonne que dans le budget, s'agissant des financements, il n'y ait rien de la Région. Pourtant, il y a aussi de l'argent à la Région. C'est dommage, d'autant plus que vous avez théoriquement une proximité politique avec la Région. J'espère que, pour d'autres projets, vous arriverez à obtenir des financements régionaux. De même, j'espère que vous arriverez à convaincre la Région qu'il serait grand temps que le tram-train qui dessert Francheville se transforme en RER et améliore fortement le service. Cela changerait fortement la vie des Franchevillois, mais je m'égare.

Si je reviens sur la question du budget, il y a de gros écarts entre les montants que nous pouvons voir dans le budget et ceux qui étaient dans le DOB, ce n'est pourtant pas très vieux. Lorsque l'on prend le sous-total « grands projets », on arrive à 9,027 M€ contre 9,819 M€, soit un écart de 10 % en deux mois, ce qui est beaucoup. Certains postes sont très différents dont le transfert de la crèche du Bourg. Je m'interroge sur ces différences qui apparaissent sur un certain nombre de lignes.

Je voudrais compléter ce que disait Andreu sur la question de la télésurveillance pour ne pas créer d'ambiguïté. Lors du dernier conseil, M. Astier nous avait un peu alpagués par rapport à des choses qu'il pensait que nous pensions, avec l'idée que la gauche c'est forcément du déficit et des augmentations d'impôts. Vous nous aviez dit : « *Vous aviez prévu d'augmenter les impôts* », alors que nous n'avions jamais dit cela. Je ne voudrais donc pas que vous pensiez aussi – autre cliché – que la gauche, ce n'est pas de sécurité, et la droite, c'est la sécurité. Nous avons d'ailleurs une caricature tout à fait remarquable avec M. Roche qui ne parle que de cela. Nous avons appris en commission qu'il avait un « flingue » chez lui, mais je vous rassure, avec des balles en caoutchouc, mais cela peut quand même faire mal.

La gauche, ce n'est pas l'insécurité, nous ne sommes pas systématiquement contre la télésurveillance. En revanche, nous pensons que ce n'est pas l'alpha et l'oméga de la sécurité, c'est un outil parmi d'autres qui peut servir dans certains cas. Il est intéressant de savoir quel en est le résultat et d'avoir des relations avec les forces de l'ordre pour voir dans quels cas cela fonctionne bien. Cela peut être adapté, mais on ne peut pas en faire l'alpha et l'oméga de la sécurité, je ne pense d'ailleurs pas que ce soit votre cas.

Je ne voudrais pas que vous pensiez que nous sommes systématiquement contre toute vidéo surveillance, ce n'est pas le cas.

Je vous remercie.

Mme POUZIN.- Je ferai juste une parenthèse sur la vidéo surveillance. Il y a une différence entre ceux qui parlent de « vidéosurveillance » qui, généralement, n'y sont pas favorables, et ceux qui parlent comme nous de « vidéoprotection ». Nous voyons que ces caméras rendent grandement service à la sécurité de notre commune. Les forces de l'ordre présentes sur le territoire, la gendarmerie et la police municipale, peuvent en attester quotidiennement.

Mme MARCASSE.- Madame Duvivier, j'interviendrai sur la différence que vous avez détectée. Seuls les crédits nouveaux sont inscrits au budget alors que dans le DOB, il y a aussi les crédits des années précédentes, d'où la différence.

Mme POUZIN.- Concernant les financements de Région, nous travaillons aussi à avoir des subventions. Nous partageons le constat sur le tram-train que nous aimerions plus fréquent, mais il y a toujours cette problématique du tunnel des Deux Amants et du viaduc.

Je vais conclure cette délibération avant de passer au vote.

Ce BP 2025 atteint les objectifs fixés dans le cadre des orientations budgétaires :

Le maintien de la qualité des services conjugué à une nécessaire maîtrise des dépenses :

- L'augmentation des dépenses de fonctionnement de 3 % après deux années de forte hausse de 6 et 5 % ;

- Quelques exemples d'augmentation à l'heure où d'autres budgets sont en repli : le budget de fonctionnement enfance, petite enfance et jeunesse, c'est +6%, et le budget de fonctionnement du cadre de vie, des espaces verts et des services techniques, c'est +5%.

Je maintiens que nous avons un soutien accru au monde associatif, avec une augmentation de 8 % des subventions aux associations, avec notamment 20 k€ pour le centre social et 10 k€ de provisions pour d'autres besoins associatifs.

La finalisation des grands projets d'investissement du mandat, avec un niveau record de dépenses d'équipement : 12,8 M€ - je rappelle que le budget d'investissement du mandat précédent, de 2014 à 2020, était de 16 M€ - avec :

- la construction de la nouvelle salle omnisports du parc sportif ;
- l'extension de la maternelle du Bourg qui sera libérée à l'été 2025 ;
- la végétalisation de la cour de l'école du Chater, qui est quasiment terminée ;
- la végétalisation de la cour de l'école du Bourg et celle du square Steinheim sont prévues pour l'automne 2025 ;
- la livraison de l'hôtel de ville au printemps 2025 ;
- les travaux d'extension du nouveau cimetière, à l'automne 2025.

Nous poursuivons une gestion saine sur le plan financier : pas de hausse d'impôts sur le mandat, pas de hausse des tarifs municipaux en 2025, un emprunt d'environ 6 M€ qui permettra à la commune de conserver des marges de manœuvre pour le futur mandat, c'est très important de le noter, notamment en termes de capacité de désendettement, et donc d'endettement.

C'est un budget prudent qui intègre dans l'équilibre le futur prélèvement de l'État sur les recettes fiscales communales, le fameux DILICO - Dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales. Ce n'est pas le cas de tous les budgets environnants.

Cette gestion nous permet de nous préparer aux investissements futurs. Elle nous permet de nous endetter, elle nous permet donc d'investir.

Personne autour de cette table ne souhaiterait des choix financiers risqués, notamment pour les futurs investissements du quartier de Bel Air et ceux du mandat suivant.

Je vais passer cette délibération au vote.

(Il est procédé au vote.)

LE BUDGET PRIMITIF 2025 EST ADOPTE A LA MAJORITE – VOTE CONTRE DES GROUPES VIVRE FRANCHEVILLE, FRANCHEVILLE RESPIRE ET NOUS, FRANCHEVILLOIS.

- **2025-03-25 Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2025**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions relatives à cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

Je la passe au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-26 Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP)**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions relatives à cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-27 Attribution du marché d'entretien des espaces verts**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions relatives à cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

INFORMATIQUES

- **2025-03-28 Avenant n°1 à la convention relative à l'installation de fibres optiques dans les infrastructures d'Orange**

(Présentation de la délibération par Mme Marcasse.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions relatives à cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

ANIMATION

- **2025-03-29 Attribution des subventions aux associations pour l'année 2025**

(Présentation de la délibération par M. Audiffren.)

Mme POUZIN.- J'imagine qu'il y a des demandes d'intervention.

Madame Paris.

Mme PARIS.- Merci, Madame le Maire. Merci, Monsieur Audiffren.

Vous avez promis de mieux aider les associations en augmentant l'enveloppe des subventions et vous nous dites ce soir que cette enveloppe a été augmentée de 9 %. Plusieurs observations sur ce point :

Ainsi que vous l'avez indiqué en commission, Monsieur Audiffren, il n'y a pas eu un principe posé d'augmentation d'enveloppe des associations selon un pourcentage déterminé *ab initio*, c'est important de le souligner.

Pour calculer ces 9 %, vous intégrez des subventions qui ne sont pas encore attribuées, qui pourraient l'être, et vous intégrez également la subvention complémentaire qui est accordée au centre social, et cela est positif, mais qui a été présentée en commission comme n'étant pas une subvention pérenne, c'est une subvention complémentaire compte tenu du déficit structurel que connaît le centre social chaque année.

Quand on regarde les subventions qui sont proposées et qui figurent à votre tableau, comme je vous l'ai indiqué tout à l'heure, nous avons voté 331 830 € de subventions, en 2024, et vous proposez ce soir que nous votions 347 400 € de subventions comprenant les 20 k€ proposés pour le centre social, ce qui correspond à une augmentation de 4,69% seulement, et le montant de cette augmentation ne couvre pas les 20 k€ accordés au centre social.

J'entends que l'association Franch'com n'a pas déposé un dossier formel dans les conditions requises pour pouvoir obtenir une subvention, c'est bien d'ouvrir la possibilité d'une subvention exceptionnelle qui pourrait être ultérieurement octroyée. Je note aussi les difficultés que rencontre Gymdans', compte tenu de tous les événements qui ne peuvent pas se tenir, qui prodiguent les recettes à cette association. Je crains que ce que vous budgétiez, c'est-à-dire 16 k€, soit insuffisant pour soutenir ces deux associations or, nous savons qu'elles en ont besoin.

Cela dit, nous ne voterons pas contre cette délibération, mais j'aimerais quand même, Monsieur Audiffren, vous poser un certain nombre de questions et que vous me confirmiez peut-être certains points.

Au début de votre intervention, vous avez indiqué qu'il y avait des conditions de recevabilité des demandes de subvention par les associations. Il me semble que, parmi ces conditions, il y a un âge associatif de deux ans, je crois.

M. AUDIFFREN.- Un an.

Mme PARIS.- Il me semble que vous l'aviez évoqué quand nous avons discuté de la subvention proposée pour le club de rugby. Vous me confirmez donc que c'est un an. J'ai une petite difficulté, car, à ma connaissance, l'association Les Amis de l'orgue de Saint Roch, qui est domiciliée au sein de l'Église, a moins d'un an. Est-ce que je me trompe ? Pourtant, vous proposez une subvention de 500 € à cette association qui a été enregistrée au répertoire des associations en juillet ou en août dernier. J'aimerais avoir un éclairage sur ce point.

Je note également que le jumelage n'a pas formulé de demande, mais que vous proposez une subvention d'activité, ce qui en soi ne pose pas de problème, bien au contraire, mais pourquoi accorder, de fait, une subvention au jumelage et pas à d'autres associations qui ont pu ne pas formuler de demandes ?

Enfin, je me permets de souligner que si je suis satisfaite que toutes les associations qui font des demandes et qui remplissent les conditions requises soient subventionnées – nous ne sommes pas dans une logique de discuter à la baisse et de considérer qu'il est trop proposé à certaines associations - en revanche, je souligne que nous ne proposons pas assez à certaines associations. Des comparatifs peuvent surprendre : les scouts récupèrent une somme assez importante, 2 500 € de mémoire,

ou plutôt 1 500 €, alors que d'autres associations solidaires qui œuvrent grandement pour les Franchevillois ont fait des demandes qui ne sont pas satisfaites et auxquelles les montants versés deviennent presque symboliques, du type 500 €, mais nous avons évoqué ce point en commission.

Vous l'aurez compris, nous considérons que l'enveloppe proposée ce soir n'est pas suffisante et ne correspond pas à ce que vous avez annoncé, d'autant plus que depuis plusieurs années - nous le rappelons - certaines associations qui occupent des locaux municipaux se sont vu imposer un partage de frais, notamment sur les consommations et l'entretien des locaux, ce qui a conduit, de fait, à une diminution des subventions, c'est un calcul assez mathématique, sur une enveloppe qui a été « sacralisée », c'était le terme qu'aimait beaucoup Michel Rantonnet.

Monsieur Audiffren, vous nous expliquez ce soir que vous avez fait le choix de la stabilité, mais vous aviez promis de faire le choix d'un meilleur soutien aux associations, nous considérons ce soir que ce choix n'a pas été appliqué.

Je vous remercie, Monsieur Audiffren, de bien vouloir répondre à mes quelques questions.

M. AUDIFFREN.- Je ne sais pas si je vais pouvoir répondre à toutes vos questions, je ne serais peut-être pas le seul à m'exprimer sur ce point, mais, concernant les scouts et guides de France, c'est la première année qu'ils font une demande de subvention, nous ne leur versons pas une subvention récurrente, chaque année.

Concernant l'orgue, ce dossier a été particulièrement instruit par les services, puisque c'est une association un peu particulière. Concernant sa date de création, nous avons vérifié, il y a bien un an.

Mme PARIS.- 14 juillet, au répertoire.

M. AUDIFFREN.- Nous nous sommes assurés auprès de l'association que la subvention versée ne servirait pas à financer des activités culturelles.

Beaucoup de chiffres ont été donnés, si je raisonne hors école de musique et hors centre social, sur les 40 associations pour lesquelles il est proposé de verser une subvention, le montant proposé cette année est en augmentation de 20,9 % par rapport à 2024.

Je vous confirme quelle est notre position, c'est une position constante depuis plusieurs années, qui est de maintenir l'enveloppe, d'éviter le *stop and go*, d'éviter les coups d'accélérateur et les coups de frein, comme il est pratiqué dans certaines collectivités dont la métropole de Lyon et la ville de Lyon – je me fais un plaisir de le souligner. Notre choix est la stabilité, nous ne souhaitons pas, par des yoyos d'une année sur l'autre, mettre les associations en difficulté, c'est un choix que nous assumons.

Je vous confirme aussi que notre choix est que nous souhaitons verser des subventions qui correspondent à des besoins avérés. J'ai eu l'occasion cette année de rencontrer deux présidents d'association qui avaient fait une demande de subvention d'un montant tout à fait modeste, de quelques centaines d'euros, je leur ai posé franchement la question : « Avez-vous vraiment besoin de ces 300 € ? » Ils m'ont répondu : « Non, sincèrement, nous n'en avons pas vraiment besoin ». Je leur ai donc dit : « Si vous êtes d'accord, nous ne proposerons pas de subvention au vote cette année, mais si l'année prochaine, vous revenez en nous expliquant que votre

association est en difficulté, nous pourrions alors envisager le vote d'une subvention si vous avez besoin d'être soutenus ».

En ce qui me concerne, c'est un choix que j'assume, je n'ai jamais considéré que l'enveloppe des subventions aux associations devait mécaniquement augmenter chaque année sans prendre en considération les besoins avérés des associations. Je persiste et signe, car ce choix me semble tout à fait cohérent.

Je pense avoir répondu à peu près à vos questions.

Mme PARIS.- Pas sur le jumelage qui n'a pas formulé de demande, mais pour lequel vous proposez une subvention. Je le répète, il n'y a pas de difficulté sur le fond, mais pourquoi ce traitement-là et pas pour d'autres associations qui n'ont pas formulé de demande ?

M. AUDIFFREN.- Le jumelage avait déposé une demande de subvention pour un échange cette année qui n'aura pas lieu. Le jumelage a donc retiré sa demande pour le projet qu'il avait envisagé cette année, il lui restait la subvention d'activité.

Comme je vous l'ai indiqué, deux associations n'ont pas déposé de projet mais vont toucher une subvention d'activité.

Cette année, 43 associations ont déposé une demande de subvention, le principe est de verser une subvention aux associations qui en font la demande. Des associations ne font pas de demande, je pense notamment à une association que je ne citerai pas – que j'apprécie beaucoup - qui ne dépose pas de demande de subvention par phobie administrative. Pour eux, c'est trop compliqué de faire un dossier, ils n'en font donc pas. À partir du moment où ils ne déposent pas de demande de subvention, ils ne touchent pas de subvention.

Mme PARIS.- J'en déduis que le jumelage a fait une demande de subvention d'activité ?

M. AUDIFFREN.- La notion de subvention d'activité a un an d'existence, nous sommes encore, avec les associations, en phase de découverte. Des associations demandent une subvention d'activité pour un montant qui correspond à peu près à ce qu'elles sont susceptibles de donner, d'autres ne demandent pas de subvention d'activité mais déposent une demande de subvention pour un projet, et d'autres demandent des montants qui ne sont pas vraiment appropriés. Nous sommes encore en phase d'apprentissage.

Pour percevoir la subvention d'activité, il faut réunir un certain nombre de conditions. Il faut déjà satisfaire à deux critères sur trois, qui sont :

- ☞ le nom de Francheville ou de l'un de ses quartiers doit figurer dans le nom de l'association ;
- ☞ il faut avoir un nombre minimum d'adhérents franchevillois : 50 pour les associations sportives et 20 pour les associations culturelles ;
- ☞ son siège social doit être domicilié à Francheville.

Certaines associations répondent à ces trois critères, d'autres répondent à deux critères sur trois, et d'autres ne répondent qu'à un sur trois, voire zéro. Ces dernières ne peuvent pas percevoir une subvention d'activité.

Ensuite, différents critères sont mesurés tels que :

- ☞ pour les adhérents : le nombre d'adhérents franchevillois, le nombre d'adhérents de moins de 18 ans, de plus de 70 ans, le nombre d'adhérents en handisport et en sport adapté ;
- ☞ la participation de l'association aux événements de la commune, l'organisation d'événements liés à l'association ;
- ☞ en matière d'encadrement : le nombre de bénévoles et le nombre de salariés ;
- ☞ pour les associations sportives : le niveau de la pratique sportive ;
- ☞ pour les associations culturelles : le niveau de rayonnement ;
- ☞ les actions environnementales qui peuvent être mises en œuvre par ces associations ;
- ☞ ces associations développent-elles des recettes annexes : buvette, loto, ventes diverses ?
- ☞ ces associations disposent-elles de ressources propres par le biais de mécénat ou de subventions d'autres collectivités ?

Un ensemble de critères ont donc été mis en place. Je rappelle que ce dossier a mis deux ans à être mis en place, ce n'est pas quelque chose qui a été fait sur un coin de table, cela nous a pris deux ans, nous y sommes quand même arrivés.

Mme PARIS.- Monsieur Audiffren, Madame le Maire, vous savez que le sujet des subventions des associations est toujours un sujet sensible compte tenu de l'importance de celui-ci, mais aussi sur un terrain politique. J'entends vos réponses, Monsieur Audiffren, je reste toutefois assez insatisfaite pour un certain nombre d'entre elles, et je ne peux qu'inviter la majorité à être extrêmement vigilante sur l'application des conditions de recevabilité et d'octroi de subventions puisque, en l'occurrence, un certain nombre de retours de votre part me font dire que tout cela devient bien opaque. Merci.

Mme POUZIN.- Je vais revenir sur la subvention aux scouts et guides de France qui vous étonne.

Pour ma part, je me réjouis de cette subvention que nous apportons à ce groupe, qui est présent sur la commune depuis de nombreuses années et qui participe clairement à l'attractivité et au dynamisme de la ville. Il regroupe plusieurs dizaines d'enfants franchevillois, toutes classes sociales confondues.

Nous avons des jeunes investis sur les événements de la ville, notamment au moment des repas du Comité des anciens. Il y a également ce groupe de compagnons qui part faire un voyage humanitaire. Je trouve qu'il est important de valoriser leur action et leur démarche.

Mme PARIS.- Je ne conteste pas une subvention, je la mets en rapport avec d'autres montants proposés à d'autres associations.

Mme POUZIN.- C'était leur première demande.

M. AUDIFFREN.- Chaque année, Madame Paris, vous nous parlez d'opacité, c'est votre fonds de commerce sur le dossier des associations.

Je rappelle la procédure mise en œuvre, qui n'est pas du tout opaque : les services lancent la campagne de subvention à la fin du mois d'octobre, il est demandé aux associations de déposer un dossier au début du mois de décembre, ceux-ci sont instruits par les services, ce qui prend beaucoup de temps, au moins un mois et demi, entre le mois de décembre et la mi-janvier ou la fin du mois de janvier. À l'issue, les

services vérifient la recevabilité, courent après les associations pour leur demander les documents qui manquent.

Il n'y a pas de démarche purement administrative qui consisterait à dire : « Vous n'avez pas fourni le Cerfa qui est nécessaire, vous n'êtes donc pas éligible ». Quand les associations ne fournissent pas les documents, les services les relancent pour qu'elles les fournissent et, généralement, finissent par les avoir.

Ensuite, les services proposent un montant de subvention pour chaque association qui en a fait la demande, le rôle des élus étant d'arbitrer les montants proposés par les services.

Vous parlez d'opacité, c'est votre vocabulaire, je ne comprends pas ce que cela veut dire, et je considère que cela ne s'applique pas à la façon dont sont gérées les subventions à la commune de Francheville.

Mme POUZIN.- Je vous remercie. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Monsieur Calvo Huguet, je vous laisse la parole.

M. CALVO HUGUET.- Je vous remercie. Vous avez rappelé que les subventions aux associations ne sont pas obligatoires, nous vous remercions de l'effort que vous faites pour ces subventions.

Vous nous rappelez également la baisse des subventions pour la Métropole et la Ville de Lyon, nous rappellerons que la grosse coupe budgétaire pour les activités culturelles et associatives a été faite par la Région, à cause des finances de l'État, il faut aussi le rappeler.

Concernant le fonds de l'agglomération, vous savez que notre position est toujours de soutenir les associations. Il y a des subventions, c'est quelque chose que nous demandions depuis plusieurs années mais, en termes financiers, il y a une remarque que nous avons déjà faite pour les exercices précédents : lorsque l'enveloppe des subventions est stable, que ces subventions ne suivent pas le niveau de l'inflation, cela signifie, *in fine*, une perte de financements pour les associations, ce qui peut les mettre en difficulté.

Nous pouvons nous réjouir de l'augmentation affichée cette année, c'est très bien, mais les dernières années ont connu une forte inflation, cela compense un peu cette perte du pouvoir d'achat. Nous aurions aimé en avoir plus, mais nous nous en réjouissons quand même.

Nous voterons pour cette délibération. Merci.

Mme POUZIN.- Je vous remercie pour votre intervention.

Y a-t-il d'autres remarques ? Monsieur Roche.

M. ROCHE.- Je ne vais pas critiquer pour critiquer, vous soutenez des associations, c'est très bien, et je voterai pour.

Mme POUZIN.- Francis Trembleau, Anne-Sophie Zeitoun et Claire Ben Slimane ne participeront pas au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS – NON-PARTICIPATION AU VOTE DE MME ZEITOUN, DE MME BEN SLIMANE ET DE M. TREMBLEAU.

- **2025-03-30 Convention d'objectifs et de moyens pour 2025 avec l'École de musique de Francheville**

M. AUDIFFREN.- Avant de présenter cette délibération, je vous remercie pour votre vote unanime sur les subventions aux associations, ce qui ne m'a pas empêché d'entendre vos remarques.

(Présentation de la délibération par M. Audiffren.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions relatives à cette convention ?

Madame Paris ?

Mme PARIS.- Merci, Madame le Maire. Merci, Monsieur Audiffren.

Je reviens sur ce que j'ai dit tout à l'heure, car il est important que le public puisse l'entendre. Dans le cadre de la convention, vous valorisez la participation de l'école de musique pour l'entretien des locaux et des fluides à hauteur de 15 k€, c'est dire à quel point que lorsque l'on fait le choix de la stabilité et de ne pas faire évoluer les subventions aux associations, la situation peut se trouver difficile. Nous notons toutefois la situation de l'école de musique, et nous prenons acte de ce que l'activité est excédentaire, qu'elle est revenue à une activité d'antan, ce qui est une très bonne chose.

Cette convention, puisque vous valorisez l'occupation des locaux par l'école de musique, nous conduit à deux questions :

Première question : vu que l'hôtel de ville est en travaux et que l'on occupe l'école musique, notamment pour les cérémonies et mariages, y a-t-il eu une nouvelle discussion de la prise en charge des frais des fluides et d'entretien dans le sens d'une décote de ces frais supportés par l'école de musique, dans la mesure où la commune se sert d'une salle ?

Ma deuxième question est plus générale : nous avons l'obligation de valoriser les subventions indirectes aux associations qui occupent notamment des locaux communaux. Allez-vous nous transmettre, pour toutes les associations franchevilloises qui sont dans ce cas, un tableau récapitulatif de la valorisation de cette subvention ? En début de mandat, vous aviez mené ce travail qui, *a priori*, avait été long et fastidieux, j'aimerais savoir si nous aurons un retour sur ce point.

M. AUDIFFREN.- Pour répondre à votre dernière question, nous l'avons fait une ou deux années de suite, je vais regarder s'il est possible de vous donner satisfaction.

Concernant l'évaluation des fluides et de l'entretien des locaux, ce calcul est fait par les services. La salle Mallen est réquisitionnée, mais elle est très peu utilisée, à ma connaissance, elle est uniquement utilisée pour les mariages. Il y a une quarantaine de mariages par an, ce qui relativise, il n'y a pas un usage intensif de la commune de ces locaux.

Concernant l'entretien des locaux, sauf erreur de ma part, le calcul est fait à partir du temps réellement passé par les agents pour l'entretien des locaux. Je vérifierai, si par erreur, on fait payer à l'école de musique l'entretien de la salle Mallen utilisée pour les mariages.

Mme POUZIN.- Y a-t-il d'autres interventions sur cette délibération ? Non.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-31 Convention de partenariat pour le Festival Changez d'Air édition 2025**

(Présentation de la délibération par M. Audiffren.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

Madame Duvivier ?

Mme DUVIVIER.- Ce n'est pas une question, je veux simplement saluer ce festival que je trouve tout à fait intéressant, je trouve également très intéressant qu'il y ait une manifestation culturelle entre plusieurs communes, nous avons tout intérêt à pousser ce genre de chose, que chacun ne soit pas dans son village, organiser des manifestations collectives est une bonne chose.

Je ferai une seule remarque : l'an dernier, j'avais trouvé le spectacle fait à l'Iris dans ce cadre très bien, mais il n'y avait pas eu beaucoup de publicité. Je vous invite à faire, si c'est possible, un peu plus de communication autour de cet événement.

Mme POUZIN.- Je rejoins le constat du manque d'affluence. L'horaire était particulièrement tôt pour des actifs. Je salue également la qualité des artistes, notamment québécois, qui étaient présents. Tout avait très bien fonctionné.

Madame Paris ?

Mme PARIS.- Merci, Madame le Maire. Merci, Monsieur Audiffren pour cette délibération, nous voterons pour. C'est une bonne chose qu'un festival soit organisé et qu'il y ait un partenariat entre plusieurs communes.

Je me permets de rappeler que Francheville a accueilli pendant longtemps un très chouette festival de jazz, qui a été totalement supprimé lorsque Michel Rantonnet a été élu au motif - je crois - que « Le jazz, c'était un peu trop intello ». Je me permets de souligner que notre belle association franchevilloise Ça Jazze fort à Francheville arrive chaque fois à quasiment remplir l'Iris avec une super programmation.

Je ne peux qu'inviter la majorité à envisager d'étendre ce rayonnement culturel, qui est actuellement un peu petit quand on parle de deux journées au mois de mai. Merci.

Mme POUZIN.- Nous allons passer au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-32 Convention de résidence de territoire d'Éducation Artistique et Culturelle « Les Voyages Imaginaires » de la Cie la Clinquaille – Pour les saisons culturelles 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027**

(Présentation de la délibération par M. Audiffren.)

M. AUDIFFREN.- Comme j'ai eu l'occasion de le dire en commission Animation, lorsque la métropole de Lyon prend l'initiative d'un projet, en fixant des objectifs généraux et en laissant aux communes une large autonomie dans sa conception et sa réalisation, ce projet a toutes les chances de réussir. Nous avons déjà eu l'expérience

avec 7 à l'Ouest, je pense que ce sera également le cas avec la résidence de la Cie La Clinquaille. Une fois n'est pas coutume, j'en remercie la Métropole.

Madame le Maire, je vous rends la parole.

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions, des remarques ou des demandes d'intervention sur cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

SOLIDARITÉ

- **2025-03-33 Convention tripartite d'objectifs et de moyens avec le Centre social Michel Pache et la CAF pour la période 2025-2028**

(Présentation de la délibération par Mme Bille.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention pour cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-34 Convention relative à la mise à disposition de locaux au Centre social Michel Pache**

(Présentation de la délibération par Mme Bille.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention pour cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-35 Attribution des subventions « crédits libres » aux OCCE pour l'année 2025**

(Présentation de la délibération par M. Certin.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention pour cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-36 Approbation de l'avenant à la Convention Territoriale Globale conclu avec la CAF**

(Présentation de la délibération par M. Certin.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention pour cette délibération ?

(Il n'y en a pas.)

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-37 Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'achat groupé d'énergie**

(Présentation de la délibération par Mme Bille.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des questions ? Madame Paris ?

Mme PARIS.- Nous allons voter pour, c'est une très bonne chose que d'avancer ainsi. Merci, Madame Bille, de cet exposé.

Mme POUZIN.- C'est un point qui est effectivement souvent revenu souvent dans cette précédente campagne municipale.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

CADRE DE VIE

- **2025-03-38 Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour l'exploitation de panneaux photovoltaïques**

(Présentation de la délibération par M. Vernat.)

Mme POUZIN.- Merci. Y a-t-il des demandes interventions sur cette délibération ?

Madame Duvivier ?

Mme DUVIVIER.- Vous imaginez bien que nous voterons pour, puisque nous demandons ces panneaux depuis que nous parlons du gymnase.

J'ai l'impression que la délibération arrive tardivement, c'est peut-être lié à ce qu'il s'est passé l'année dernière. De ce fait, le calendrier est particulièrement tendu. Il s'avère que l'État et EDF ont revu leur politique et la vente d'électricité photovoltaïque est moins favorable qu'auparavant, la tendance est à favoriser l'autoconsommation.

Nous en avons déjà parlé avec Jean-Paul Vernat, l'intérêt de la commune est-il de se contenter de louer le toit en laissant un opérateur gérer l'ensemble ? Ne serait-il pas plus intéressant pour la commune de gérer les panneaux, notamment en utilisant le mécanisme de financement proposé par le SIGERLY, ce qui permettrait de récupérer un avantage financier plus l'autoconsommation pour le gymnase ?

Serait-il possible de conserver « les deux fers au feu » et d'étudier cette solution basée sur une autoconsommation et la gestion du champ ? Il est tout à fait possible de faire un emprunt avec un budget annexe, c'est assez facile à financer, c'est classique.

J'ai une question subsidiaire : sur les plans, je n'ai pas vu de garde-corps autour du toit, ce qui est *a priori* obligatoire dès lors qu'il y a des panneaux. J'espère que nous n'allons pas à nouveau avoir un nouvel amendement et un surcoût sur ce gymnase qui en a déjà subi beaucoup.

M. VERNAT.- Sur le dernier point, il y a un acrotère tout autour du toit de la salle polyvalente qui, selon où l'on se trouve, ne fait pas forcément un mètre. C'est difficile

à voir sur le plan, mais une lisse est ajoutée au-dessus de l'acrotère permettant d'atteindre le mètre réglementaire, je peux vous rassurer sur ce point.

Concernant le SIGERLy, il propose un accompagnement à la fois technique et financier, il s'agit d'une avance remboursable. Ce n'est pas le SIGERLy qui gère les panneaux, il laisse le soin à la commune de le faire. L'avance remboursable varie selon le montant de la prestation du constructeur qui installe les panneaux, pour nous, elle serait de 50 % puisque la somme dépasserait les 100 k€. *A priori*, le montant estimé était d'environ 200 k€, l'accompagnement de la commune par le SIGERLy serait donc une avance remboursable de 50 % de cette somme.

Pour rappel, cette démarche de faire appel à un tiers investisseur, dont des collectifs citoyens : 1,2,3... SoLeiL, Encoly, ce qui était l'élément de base que nous avons conduit ensemble, est conforme aux promesses faites par la majorité sortante.

Les services techniques ont malgré tout exploré, en 2023 et 2024, différentes solutions, soit directement avec les fournisseurs ou en faisant appel au SIGERLy, soit des solutions passant par un tiers investisseur, la commune n'a alors pas à financer les panneaux, soit en passant par de l'autoconsommation collective, et dans ce cas, la commune assure le financement, peut-être avec des aides directes, et devient productrice d'électricité, c'est-à-dire une PMO - Personne Morale Organisatrice -, pour alimenter en électricité ses propres bâtiments, voire des locaux du secteur privé, pour peu qu'ils soient dans un rayon de deux kilomètres.

Si l'autoconsommation est techniquement envisageable, ce changement d'orientation entraînerait un nouvel avis des élus (puisque nous avons fait le choix d'un tiers investisseur), des études complémentaires, une délibération en conseil municipal, etc., ce qui entraînerait un retard considérable dans ce projet photovoltaïque et un coût supporté par la commune qui n'est pas budgété, sans parler d'une contrainte de délai, en raison d'un problème technique entre la pose des supports des panneaux voltaïques et la pose d'étanchéité.

Malgré tout, nous avons des investisseurs qui étaient intéressés par cet AMI sur le toit de la salle polyvalente. Le projet du ministre, Marc Ferracci, de baisser le prix d'achat de l'électricité produite, décale l'objectif de rentabilité à moyen terme, toutefois cette rentabilité demeure, même en baissant de deux tiers, ce qui est considérable. Nous allons attendre la réponse à l'AMI, car c'est ce qui nous permettrait de respecter les délais.

Mme POUZIN.- Madame Paris ?

Mme PARIS.- Mon observation est consécutive à ce qu'a indiqué Hélène Duvivier, nous en avons discuté en commission, Monsieur Vernat. Nous pensons qu'il est bon de procéder à l'étude d'une autoconsommation, car nous allons louer ce bâtiment communal or, j'ai cru comprendre que cela ne rapporterait quasiment rien, alors qu'il y aura des travaux spécifiques, notamment d'étanchéité, qui auront un coût. Il est bon de prévoir l'installation de ces panneaux, c'est indéniable, mais il faut procéder rapidement à une étude, car il y a des contraintes de délai pour la réalisation des travaux.

Nous n'avons aucune difficulté avec le lancement de cet AMI, mais nous aurions aimé que le sujet de l'autoconsommation soit poussé un peu avant. Merci.

M. VERNAT.- Cette étude d'autoconsommation a été faite par les services techniques, avec l'aide du SIGERLy. Au départ, cette offre d'autoconsommation était fixée sur nos

obligations relatives au parking sur lequel nous devons installer des ombrières, en 2028. Cette étude a été poussée, car à l'époque, il n'était pas envisagé de faire du tiers investissement en dehors du parc sportif. Cette étude a été partiellement étudiée, il faudra la compléter, mais je pense que cela peut être fait relativement rapidement.

Mme POUZIN.- Nous passons au vote.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-39 Avenant n°6 au marché de maîtrise d'œuvre pour la démolition partielle, reconstruction et rénovation des gymnases du parc sportif.**

M. VERNAT.- Nous n'avons pas encore déterminé qui fera la pose des panneaux photovoltaïques, mais nous avons quand même anticipé un certain nombre de modifications dans le bâtiment.

(Présentation de la délibération par M. Vernat.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention ou des questions ?

(Il n'y en a pas.)

Je mets la délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

- **2025-03-40 Convention de mise à disposition du stand de tir du club de Tir de l'Ouest**

(Présentation de la délibération par Mme Pagnoud.)

Mme POUZIN.- Y a-t-il des demandes d'intervention sur cette délibération ? Madame Lebrun ?

Mme LEBRUN.- Il s'agit simplement d'une observation : vous savez que nous étions contre l'armement de la police municipale, mais nous avons conscience que la formation est nécessaire, nous voterons donc la délibération.

Mme POUZIN.- Merci. Madame Duvivier ?

Mme DUVIVIER.- Pareil, quitte à avoir des policiers armés, il est souhaitable qu'ils sachent se servir de leurs armes. Nous voterons pour.

Mme POUZIN.- En effet, c'est préférable pour tout le monde.

Je mets la délibération aux voix.

(Il est procédé au vote.)

LA DELIBERATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES PRESENTS.

Mme POUZIN.- Je vous remercie. Je donne la parole à Laurence Marcasse pour la présentation du rapport social unique de l'année 2023, puis nous passerons aux questions diverses.

• Rapport social unique pour l'année 2023

Mme MARCASSE.- L'article L231-1 du Code général de la fonction publique instaure pour les collectivités territoriales et établissements publics le RSU, qui vient en remplacement du rapport sur l'état de la collectivité. Ce RSU peut également être appelé « bilan social ».

Le RSU permet à la collectivité de recenser les informations concernant l'évolution de ses effectifs, de son absentéisme, de ses rémunérations, de ses efforts en matière de formation ou encore les conditions de travail de ses agents, et de les utiliser pour orienter ses décisions.

Ce rapport annuel rassemble les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion qui permettent aux employeurs publics de formaliser, de mettre à jour leur stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines.

Le décret du 30 novembre 2020 ainsi que l'arrêté du 10 décembre 2021, relatifs à la base des données sociales et au Rapport Social Unique dans la fonction publique, fixent les conditions, les modalités de sa mise en œuvre ainsi que la liste des indicateurs. Vous aurez compris que ce ne sont pas nos indicateurs, la loi nous les impose ainsi que leur mode de calcul.

Pour ce dernier rapport transmis par le CDG, ces indicateurs sont arrêtés au 31 décembre 2023. Je vais parler des éléments de l'année 2023, c'est une extraction des données 2023 qui a été transmise par la collectivité, en 2024.

Ce RSU a déjà été présenté aux membres du Comité Social et Territorial et il nous a été transmis dans son intégralité.

En synthèse de ce rapport, j'aborderai particulièrement la structure de l'effectif, la rémunération, l'absentéisme, la santé et la sécurité. Il sera noté que des modifications ont été apportées sur le taux d'absentéisme suite à une mauvaise redescende d'information.

➤ Structure de l'effectif

Au 31 décembre 2023, nous avons à l'effectif, c'est-à-dire les personnes rémunérées par la collectivité (je ne parle pas ici des équivalents temps plein, je reviendrai sur ceux-ci ultérieurement) : 255 agents employés par la collectivité. Pour rappel, ils étaient 250 en 2022.

La répartition des agents par catégorie est la suivante :

- ☞ catégorie A : 11 % ;
- ☞ catégorie B : 25 % ;
- ☞ catégorie C : 65 %.

S'agissant du temps de travail des agents permanents, c'est-à-dire la répartition des agents à temps complet et non complet - le temps complet étant les postes à 100 % au tableau des effectifs – 95 % des fonctionnaires sont à temps complet et 5 % à temps non complet.

S'agissant des contractuels sur des emplois permanents : 68 % sont à temps complet et 32 % à temps non-complet.

Pyramide des âges : en 2023, les agents de la collectivité ont en moyenne 45 ans. L'âge moyen des agents permanents est de 47,8 ans pour les fonctionnaires, et celui des contractuels sur emploi permanent est de 38,2 ans, pour l'ensemble des emplois permanents, l'âge est de 44,5 ans, en légère diminution, mais la pyramide des âges reste stable.

Équivalent temps plein rémunéré – ETP -, nous avons, en 2023, 203,6 agents en équivalent temps plein, c'est à peu près stable par rapport à 2022. Nous avons 120 fonctionnaires, 75 contractuels sur emploi permanent, et 7,7 sur emploi non permanent.

Mouvements des effectifs permanents : le *turn-over* est de 16,3 % sur l'année 2023. Cet indicateur est imposé, on tient compte dans ce calcul des départs et des arrivées. Avec cette méthode, ce qui peut être embêtant, c'est que lorsqu'une personne remplace un agent, elle est comptée dans les arrivées mais aussi dans les départs puisque le *turn-over* est calculé en fonction du nombre départs, plus le nombre d'arrivées, divisé par deux, et multiplié par le nombre d'agents. Pour moi, ce taux est un peu faussé : il est de 16,3 %.

Nous avons eu 27 départs et 36 arrivées. Nous avons eu 37 départs en 2022. Sur les 27 départs, nous avons eu :

- ☞ 16 fins de contrat de personnes qui remplaçaient des agents ;
- ☞ 7 mutations, c'est-à-dire des changements de collectivité ;
- ☞ 3 démissions ;
- ☞ 1 départ à la retraite.

Évolution professionnelle :

40,8 % des agents ont évolué avec un avancement d'échelon, ce qui signifie qu'un agent sur deux a eu un avancement de grade.

9,2 % des agents ont bénéficié d'un avancement de grade, soit 13 agents. En ce qui concerne ces avancements de grade, l'essentiel est dû à l'ancienneté.

La part des agents ayant eu une promotion interne est de 0,8%, c'est-à-dire un agent. Pour information, en 2024, trois agents seront présentés à cette promotion interne.

➤ **Budget et rémunérations**

En 2023, les charges de personnel représentent 66 % des dépenses de fonctionnement.

➤ **Absentéisme**

En moyenne, nous avons 14 jours d'absence pour tout motif médical.

Il existe différents taux d'absentéisme, nous en avons parlé en commission Ressources :

- ☞ Le taux d'absentéisme compressible, c'est-à-dire les maladies ordinaires et accidents du travail, il est de 3,83 % pour l'ensemble des agents. C'est sur taux qu'il y a eu une modification, parce qu'il y a eu un problème de redescende d'information. La moyenne nationale est de 5,83 % ;
- ☞ le taux d'absentéisme médical : c'est-à-dire les arrêts de longue durée, les longues maladies, toute absence pour motif médical ; pour l'ensemble des agents, ce taux d'absentéisme est de 5,15 %. La moyenne nationale est de 9,60 % ;

- ☞ le taux d'absentéisme global est à 5,34 %. En moyenne, nous avons 14 jours d'absence pour tout motif médical.

En ce qui concerne l'absentéisme pour accident du travail, en 2023, sept accidents du travail ont été déclarés, zéro accident de trajet, ils ont tous eu lieu dans le cadre des missions des agents.

En moyenne, nous avons eu 45 jours d'absence consécutifs suite aux accidents. Ce sont le plus souvent des femmes, puisque nous avons beaucoup plus de femmes dans la collectivité : 60 % de femmes et 40 % d'hommes.

S'agissant de la répartition des accidents de travail par catégorie :

- ☞ catégorie A : 0 % ;
- ☞ catégorie B : 20 % ;
- ☞ catégorie C : 80 %.

60% des accidents du travail concernent la filière technique, vous pouviez vous en douter.

➤ Formation

En 2023, le montant de la formation est de 95 247 €.

33 % des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour, 30 % pour les femmes et 41% pour les hommes.

Répartition par type de formation. En 2023 :

- ☞ formation au perfectionnement : 14 % ;
- ☞ formation avec intégration : 10 % ;
- ☞ formation personnelle : 0%.

Le nombre moyen de jours de formation par agent est d'environ deux jours.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce rapport social unique. Je suis à votre écoute pour répondre par écrit à ce sujet.

Mme POUZIN.- Merci. Nous passons aux questions diverses.

QUESTIONS DIVERSES

Mme POUZIN.- Comme lors du dernier conseil municipal, je vous propose que chaque groupe pose toutes ses questions.

Vivre Francheville, voulez-vous poser toutes vos questions auxquelles nous répondrons d'un coup.

Puis je laisserai la parole à M. Roche afin qu'il pose ses questions pour le groupe Nous, Franchevillois.

Mme PARIS.- Je vous indique, d'ores et déjà, que je retire la question 3, concernant Bel Air, puisque nous l'avons abordée en groupe de travail cette semaine.

Les deux premières questions sont tournées au conditionnel, puisque je ne suis pas certaine des informations qui me sont remontées.

Première question : Il semblerait que les crédits ouverts par la Métropole pour le projet Nature Yzeron diminuent, et que toutes les actions prévues avec les écoliers ne pourront pas être réalisées. Le confirmez-vous ?

Dans l'affirmative, n'était-il pas envisageable que la commune finance et maintienne le volume des actions prévues ?

Deuxième question : Dans le cadre de la végétalisation de la cour d'école du Chater, il était prévu de drainer le gore qui sert de terrain de sport aux enfants. Le drainage ne serait pas fait pour des raisons budgétaires, la conséquence en est qu'en cas de pluie, le gore est plein d'eau, ce qui empêche ou rend difficile la pratique sportive. Confirmez-vous ces points ?

Ne serait-il pas requis, dans l'affirmative, d'envisager de maintenir le drainage dans l'intérêt des enfants et du personnel ? Que comptez-vous faire ?

Quatrième question : Nous avons sollicité à plusieurs reprises de travailler une nouvelle mouture du règlement intérieur, vous en avez accepté le principe, merci. Pourquoi n'avons-nous toujours pas eu de retour de votre part sur ce point important ?

Le prochain conseil municipal, sauf erreur, se tiendra au mois de juin, à quelques mois des prochaines élections. Nous considérons que votre absence de retour contrevient à votre déclaration de permettre un fonctionnement plus démocratique du conseil, et plus respectueux des droits de l'ensemble des élus. Même si nous faisons le constat - nous ne nous disons pas que des choses négatives - qu'il y a des démarches plus collaboratives aujourd'hui de votre part, ce dont nous vous remercions, le règlement intérieur reste un instrument très important pour le fonctionnement de ce conseil.

Cinquième question : elle a été évoquée en commission Ressources avec Mme Marcasse, je l'ai formulée par écrit.

S'agissant des crèches, il a été remonté à plusieurs reprises des problématiques de fermeture anticipée, voire des jours complets de fermeture. C'est peut-être en raison de grèves, mais j'ai constaté dans le RSU que les grèves étaient sur consigne nationale, *a priori*, il n'y a pas eu de grève sur consigne locale, je reste transparente et respectueuse des faits.

Nous considérons que ce service n'est pas assuré de façon satisfaisante au détriment des parents et des enfants et nous sollicitons la communication d'un certain nombre d'éléments : nombre d'agents affectés au service, par crèche et par type de poste, nombre de berceaux par crèche, taux d'occupation des berceaux, jours et heures d'ouverture des crèches, volume d'heures de travail des agents, amplitude pour les agents, nombre de jours de fermeture en dehors des jours habituels, nombre de jours de grève, et ce depuis 2020.

Si vous n'avez pas ces éléments ce soir, nous sommes disposés à les recevoir autrement, ultérieurement.

Dernière question : vous avez déclaré vouloir permettre l'implantation d'une maison de santé. Pouvez-vous nous indiquer les pistes que vous étudiez ?

Merci.

Mme POUZIN.- Sophie Pagnoud va vous apporter la réponse à la première question.

Mme PAGNOUD.- Je suis ravie de pouvoir vous apporter une réponse.

En effet, la Métropole a réduit ses budgets dans le cadre de notre projet Nature Yzeron au détriment des plus petits. Au dernier Copil, il a été demandé à la commune de Craponne et à celle de Francheville de faire le choix : « Puisque les tout-petits ne seront plus servis, est-ce que vous, villes, prenez le relais ? » La réponse n'a pas pris

deux minutes, il était hors de question pour nous de laisser les petits sans animations sous prétexte que la Métropole faisait le choix de fermer certains robinets, la Ville prend donc le relais. À partir de la rentrée, les animations pour les maternelles sont maintenues aux frais de la commune.

Mme POUZIN.- Je donne la parole à Christophe Certin.

M. CERTIN.- S'agissant des crèches, l'information a été communiquée aux écoles, le 12 mars.

Sur la question du gore de l'école du Chater, je vais vous apporter confirmation des points que vous soulevez. Les travaux de végétalisation sont en cours, ils sont bien avancés, ils devraient finir dans les temps, voire avant.

La question du gore a été une vraie problématique, notamment budgétaire, parce que cela venait plus que doubler le coût de l'opération de végétalisation globale sur la structure.

Les difficultés d'usage ont également été accentuées, parce qu'en cas de fortes pluies, c'est effectivement problématique, mais je précise que c'est sur une partie du gore et non sur la totalité. Cela a également été problématique, parce que toute la cour des élémentaires a été neutralisée pour la réalisation des travaux de végétalisation. Le gore a été surpratiqué au cours des dernières semaines, ce sont peut-être les éléments qui vous ont été remontés.

Une évaluation technique va être demandée aux services de la commune pour chiffrer les solutions techniques qui s'offrent à nous, notamment des solutions techniques qui ne seraient pas celles envisagées initialement, qui étaient de tout casser pour tout refaire, avec un drainage dont le coût n'est pas le même que celui initialement prévu. Si, à la suite de ces évaluations techniques, le constat confirme qu'un usage est durablement altéré, nous planifierons une intervention dans un cadre budgétaire adapté dans les prochaines opérations envisagées.

Mme PARIS.- Cela représente à peu près quel budget ?

M. CERTIN.- Je n'ai pas les chiffres précis en tête, mais sur les opérations de végétalisation des écoles, de mémoire – je parle sous le contrôle de Mme Marcasse – nous sommes à 350 k€ au global sur les trois établissements. Je fais une règle de trois, c'est beaucoup d'argent.

Sur le gore, nous avons amélioré un peu l'installation dans la mesure où des cages de foot ou de handball permettent aux enfants de pratiquer sur la partie la plus haute. Je m'y suis rendu lundi, j'ai pu constater par moi-même l'utilisation du terrain sur les deux tiers, alors qu'il avait plu dans la journée.

Je peux vous dire que c'est également une problématique pour nos agents, puisque j'ai pu constater que certains endroits des salles de classe devenaient un peu des bacs à sable, puisque le gore restait sous les chaussures des enfants pour ensuite se déposer sous les tables de classe. C'est une problématique que nous avons identifiée et que nous allons traiter.

Sur la question des crèches, je n'ai pas la totalité des éléments que vous avez demandés. Néanmoins, avant de vous répondre sur le fond, je souhaiterais vous poser une question : en quoi, concrètement, considérez-vous que le service rendu est insatisfaisant ? Est-ce au regard d'une fermeture excessive ou d'un défaut

d'encadrement, d'un manque de place ? Pouvez-vous nous faire un retour plus précis sur les insuffisances que vous avez constatées ?

Sur le fond, je voudrais vous apporter quelques éléments. Je rappelle ici que la commune respecte scrupuleusement les taux d'encadrement légaux que je rappelle : un professionnel pour cinq enfants qui ne marchent pas, un professionnel pour huit enfants qui marchent. Ces ratios doivent être strictement respectés tout au long de la journée d'accueil pour garantir sécurité, qualité pédagogique et bien-être des enfants.

Les taux d'occupation réels de nos trois établissements se situent au-dessus de la moyenne départementale constatée dans le Rhône, qui était de 69 % en 2022 - je n'ai que les chiffres de 2022. Pour vous donner un ordre d'idée, en 2024, nous étions :

- ☞ pour Air d'enfance : 71,2 % ;
- ☞ pour Franch'bambins à 73,7 % ;
- ☞ pour Franch'mômes à 72,5 %.

Le taux d'occupation réel d'une crèche correspond au rapport entre le nombre d'heures effectivement utilisées par les enfants accueillis et le nombre total d'heures théoriquement disponibles sur la même période. C'est un indicateur essentiel pour améliorer l'efficacité de l'utilisation des places disponibles, et donc l'adéquation entre l'offre d'accueil et les besoins des familles.

Concernant les fermetures exceptionnelles, je vous propose le détail suivant, crèche par crèche, depuis l'année 2022 :

Air d'enfance :

- ☞ en 2022 : 8 jours ont été impactés par des fermetures dont : une fermeture totale liée à des grèves des membres de personnel cumulées, 4 fermetures de sections, 3 réductions horaires avec, pour cause d'une effraction, des absences de personnels pour maladie et une (*?Propos inaudible*).
- ☞ en 2023 : 5 jours de réduction sur la structure, avec des réductions horaires dues à des grèves nationales. Vous l'avez rappelé, sur l'ensemble des structures, il n'y a pas eu de grève locale constatée depuis 2022 ;
- ☞ en 2024 : 12 jours, dont une fermeture préfectorale suite à une inondation, 2 fermetures totales pour grève, et 9 réductions d'amplitudes horaires liées à des absences non remplaçables.

Franch'bambins :

- ☞ en 2022 : 8 jours ont été impactés dont 2 jours pour fermeture totale, 5 jours de fermeture de section et une réduction horaire ;
- ☞ en 2023 : 4 jours dont 2 fermetures et 2 réductions ;
- ☞ en 2024 : 16 jours dont 2 jours de grève, une fermeture préfectorale et 13 jours de réduction d'amplitude horaire.

Franch'mômes :

- ☞ en 2022 : 4 jours de réduction horaire ;
- ☞ en 2023 : 7 jours dont 4 jours de fermeture totale, et 3 réductions horaires ;
- ☞ en 2024 : 3 jours dont 2 jours de fermeture totale, et une réduction horaire.

Je souligne que dans la grande majorité des cas, il s'agit de réductions horaires ou de fermetures partielles décidées uniquement quand il n'est pas possible de garantir le maintien du taux d'encadrement nécessaire pour nos enfants.

Ces ajustements sont liés à un environnement de travail qui est fortement exposé aux maladies, nous l'avons vécu récemment avec des épisodes de grippe assez violents.

Je l'ai déjà dit, aucune grève locale n'a été recensée sur la période que je viens de vous exposer.

Concernant nos effectifs en termes de berceaux et de personnel, vous demandez des éléments, je ne ferai pas un historique, car ce serait trop long. En revanche, au 1^{er} janvier 2025, les trois crèches municipales fonctionnent avec des équipes complètes dans une grande majorité des cas : nous avons eu un départ la semaine dernière qui est en cours de remplacement. Dans un contexte national de tension générale sur les métiers de la petite enfance, c'est quelque chose qui, me semble-t-il, est à souligner.

À la crèche Air d'enfance, la capacité d'accueil est fixée à 33 berceaux avec un maximum autorisé de 36. L'équipe se compose de 13 équivalents temps plein dont 9 ETP sont directement affectés à l'accueil des enfants. Le volume d'heures de travail annuel y est de 20 891.

À la crèche Franch'bambins, la capacité est de 40 berceaux avec un maximum autorisé de 44. Elle fonctionne avec 15 ETP dont 11,9 en lien direct avec les enfants. Cette structure concentre le plus grand volume d'heures de travail avec 24 500 heures en 2024.

Enfin, Fanch'mômes, la capacité est de 12 berceaux avec une capacité maximum de 14, 6,2 ETP, dont 4,2 auprès des enfants.

Toutes les crèches sont ouvertes du lundi au vendredi de 07h30 à 18h30 avec des organisations de travail adaptées. Il y a quatre types de cycles : horaires matinaux, journée continue, horaires coupés ou en soirée, et une fermeture jusqu'à 18h45 et une ouverture dès 07h15 pour les professionnels concernés par les cycles du matin et du soir.

Pour conclure sur ce point, je tiens à vous rappeler que la commune ne prend jamais la décision d'une fermeture à la légère, notre seule boussole demeure l'intérêt de l'enfant et le respect du cadre réglementaire, notamment les taux d'encadrement. Ouvrir une crèche sans pouvoir garantir la sécurité et la qualité de l'accueil n'est pas une option.

Par ailleurs, pour répondre aux tensions de recrutement, cela a été fléché plusieurs fois ce soir, la commune a souhaité mettre en place le bonus attractivité petite enfance, ce que ne font pas toutes les communes, en tout cas pas celles qui nous entourent. Ce dispositif vise à valoriser nos métiers, fidéliser les agents et faire de la rémunération un levier d'attractivité.

Je tiens à souligner, pour avoir visité les structures cet après-midi (hasard de calendrier), que j'ai rencontré des professionnelles souvent anciennes, impliquées. Elles m'ont même glissé à plusieurs reprises qu'elles viennent travailler avec un masque plutôt qu'être en arrêt de travail. Je tenais à vous en faire part ce soir, car c'est quelque chose à souligner dans l'implication des professionnelles qui travaillent en crèche et qui, je crois, assurent un accueil de qualité auprès des familles.

Mme POUZIN.- Merci pour ces réponses précises.

Je vais revenir sur la question du règlement intérieur. Il me semblait avoir été relativement claire au dernier conseil municipal quand Mme Aliénor Perrard avait posé

cette question en début de conseil. Le règlement intérieur sera voté au conseil municipal de la fin du mois de juin. Nous travaillons actuellement avec la majorité, il vous sera présenté en commission Ressources. Nous serons à l'écoute si besoin.

Je vous remercie d'avoir noté que nous étions un peu plus flexibles que l'ancien maire. Certes, le règlement intérieur n'a pas été travaillé en groupe, mais personne ici n'est bâillonné.

Mme DUVIVIER.- Il sera présenté en commissions Ressources.

Mme POUZIN.- Oui. C'est ce que j'ai précisé la dernière fois.

Mme DUVIVIER.- Nous ne pourrions pas travailler dessus avant ni apporter des éléments.

Mme POUZIN.- Non, ce n'est pas prévu. Il n'y a pas une multitude de propositions de règlement intérieur, quand vous faites le comparatif avec les villes qui le publient, c'est globalement, toujours la même chose.

Je donne la parole à Claire Ben Slimane concernant la santé.

Mme BEN SLIMANE.- Merci, Madame le Maire.

Je vous remercie pour votre question qui permet de revenir sur un sujet essentiel à notre commune : l'accès aux soins et l'implantation d'une maison de santé.

Comme je l'ai souligné lors du précédent conseil municipal, l'un des piliers de notre politique de santé est la création d'infrastructures adaptées aux besoins des habitants ; C'est pourquoi nous avons engagé un travail approfondi sur ce projet ambitieux dans l'intérêt des Franchevillois et notre approche se veut méthodique, participative, et avec une véritable vision.

Tout d'abord, nous avons entrepris un recueil des besoins des professionnels de santé en allant à leur rencontre dans tous les quartiers de Francheville afin de comprendre leurs attentes et leurs contraintes. Parallèlement, nous analysons les opportunités foncières disponibles en concertation avec les acteurs concernés. Nous nous appuyons sur une étude de faisabilité menée par les agents de la DST qui nous permet d'évaluer les contraintes techniques et réglementaires.

De plus, nous avons initié des échanges avec des opérateurs spécialisés en maison de santé capables de proposer des études capacitaires et réglementaires adaptées aux besoins des professionnels et aux exigences de notre commune. Cette démarche nous permettra de définir le meilleur emplacement et la configuration optimale pour notre future maison de santé.

Je profite de ce temps de parole pour ajouter que, bien entendu, notre engagement en faveur de la santé ne s'arrête pas à ce projet. À titre d'exemple, nous travaillons en collaboration avec les professionnels de santé franchevillois ainsi que les institutions sanitaires et médico-sociales afin de renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé sur notre territoire.

Par ailleurs, nous œuvrons aussi à l'actualisation du répertoire des professionnels de santé de la commune afin d'améliorer l'information des habitants sur l'offre de soins disponible.

Nous continuerons donc à avancer avec méthode et concertation afin d'apporter une réponse adaptée aux besoins de notre territoire.

En conclusion, non seulement nous espérons un avenir meilleur pour Francheville, mais nous œuvrons déjà à sa construction.

Mme POUZIN.- Merci beaucoup. Je tiens à remercier aussi le groupe de travail sur la santé que vous animez avec les équipes de la majorité et les Franchevillois, qui sont même dans le public ce soir.

Je vais laisser la parole à M. Roche pour ses questions.

M. ROCHE.- Comme je vous l'avais dit, il y a trois questions que nous évoquerons en commission, car ce soir, nous avons tous froid.

M. CERTIN.- Je peux y répondre.

M. ROCHE.- Si vous voulez y répondre ce soir, je les pose tout de suite.

Première question : nous en avons déjà beaucoup parlé, mais vu l'état de notre police, je dois en reparler. En 2023, nous avons recruté deux gendarmes qui ont récemment quitté Francheville, la collectivité a-t-elle été remboursée par les villes accueillantes de la formation que nous avons financée ? Nous y reviendrons simplement plus tard, au vu de votre réponse qui m'inquiète un peu en termes de prévention, de ne pas imaginer qu'il pourrait se passer quelque chose dans notre commune.

Concernant la deuxième question : les communes avoisinantes ont voté contre le plan de mobilité de la Métropole, je prends l'exemple de Tassin, Sainte-Foy, Craponne, etc. Nous n'avons pas évoqué ce sujet lors du conseil municipal, alors que je vous l'avais suggéré. Je vous le suggère une nouvelle fois. Ne pas le mettre au vote, est-ce une tacite validation ou êtes-vous aussi contre ce plan anti-voitures ?

La troisième question concerne le LAEP qui n'est pas dans la liste qu'a diffusée la Métropole, alors qu'un LAEP existe à Francheville, je me demandais quelle en était la raison.

Mme MARCASSE.- À votre question, Monsieur Roche, la collectivité a-t-elle été remboursée par les villes accueillantes de la formation financée par Francheville ? Je rectifie, car vous semblez l'ignorer, ce n'est pas la formation qui est remboursée, ce sont les rémunérations pendant cette formation. On vous aura mal informé, une fois de plus. Ma réponse est : oui, nous avons été remboursés.

Mme PAGNOUD.- Au risque de me répéter, car j'ai l'impression de n'aborder que ce sujet avec vous, j'espère que nous en trouverons d'autres au cours du mandat. Certes, le recrutement de 2023, s'est soldé par le départ des deux agents auxquels vous faites allusion. C'est peut-être un problème de recrutement ? Nous ne le savons pas, nous n'allons pas refaire l'histoire, ils sont partis. Il nous faut maintenant les remplacer, reconstituer l'équipe. Cela peut prendre un peu plus de temps, puisque ce recrutement doit se faire avec la plus grande prudence, c'est la raison pour laquelle il ne s'est pas fait dans la précipitation, immédiatement après le départ des deux agents auquel vous faites allusion.

Mme POUZIN.- Pour rebondir sur ce qu'a dit Mme Pagnoud, notamment par rapport aux deux anciens gendarmes qui avaient rejoint notre équipe, c'étaient deux policiers municipaux qui étaient relativement jeunes. On peut comprendre lorsque l'on s'engage dans la police que l'on ait envie de vivre des expériences peut-être un peu plus palpitantes qu'à Francheville. C'est une constatation, mais je pense que c'est assez réel.

Nous ne nous endormons pas sur nos lauriers par rapport à la tranquillité à Francheville. Nous sommes quotidiennement en lien avec les services de secours, les services de gendarmerie et avec notre police municipale, rien n'est laissé au hasard.

Comme le disait Sophie Pagnoud, un recrutement de qualité prend du temps. Nous prendrons le temps nécessaire pour reconstituer le plus sereinement et le plus efficacement possible notre police municipale.

Je donne la parole à Arnaud Devilder pour le plan de mobilité de la Métropole.

M. DEVILDER.- En effet, la Métropole a lancé une enquête publique, j'insiste sur ces termes, sur le plan de mobilité des territoires lyonnais. C'est une consultation ambitieuse qui couvre un vaste périmètre : le territoire de la métropole de Lyon, les communautés d'agglomération Villefranche Beaujolais Saône et de l'Ouest rhodanien ainsi que les communautés de communes, Beaujolais Pierres dorées, Saône Beaujolais, Pays de l'Ozon, Est lyonnais, Pays de L'Arbresle, Vallée du Garon, Monts du Lyonnais, Pays Mornantais et Vallon du Lyonnais. C'est donc tout l'ancien département du Rhône qui est concerné par cette enquête publique, ouverte du 24 mars au 22 mai 2025.

Francheville relaye cette information au moyen d'une communication dans le prochain Franch'Mag et certainement sur les réseaux sociaux de la Ville, puisque les panneaux lumineux ne s'y prêtent pas, l'adresse du site étant trop longue.

Par ailleurs, une copie papier du projet, 264 pages de projets, d'idées et de perspectives, est également disponible en libre-service en mairie. Il appartient aux Franchevillois, mais aussi aux autres habitants de ces communes, de présenter leurs contributions, idées, contestations ou autres. Le conseil municipal n'a donc pas vocation ni compétence à s'opposer à une enquête publique. C'est une démarche collective, ce n'est pas une bataille locale. Je ne sais pas pourquoi les autres mairies se sont prononcées contre.

Je vais en profiter pour parler des transports en commun qui desservent Francheville, qui font déjà l'objet d'une vigilance et d'une attention particulière de la part du conseil municipal et de la majorité, ainsi que des services de la Ville dont je tiens à souligner l'action, ils sont très impliqués.

Concernant les bus, sur les trois quartiers, nous avons :

- ☞ La ligne C20 pour : Francheville le haut, le bourg, Châter, et la ligne 14 : quartier Alaï, Chater Taffignon. Nous travaillons de manière constructive avec les services métropolitains et le Sytral sur l'amélioration de la desserte, de la fiabilité et de la régularité de ces lignes C20 et 14, avec la mise en place des corridors bus. Il y aura beaucoup d'évolutions, notamment positives, d'ici la fin décembre 2025. Ce sont des travaux en perspective, mais les projets seront bénéfiques pour tout le Monde.
- ☞ Sur le quartier Bel Air Alaï, nous avons les lignes C22, C24, 73, JD168 et JD173, des améliorations ont déjà été effectuées et les retours des clients sont globalement positifs.

Le deuxième réseau qui structure notre ville : le tram-train. Cette ligne est au centre de nos intérêts. Nous sommes en contact avec nos homologues de Brignais, Chaponost et Tassin ainsi qu'avec la SNCF et la Région pour être associés aux prochaines évolutions. Il y a trois points importants à souligner :

1. une interruption estivale : si vous êtes au courant du quartier de Tassin, le pont sera intégralement remplacé cet été, ce qui nécessite l'interruption totale du trafic de tram-train. Il y aura des bus de remplacement, nous serons vigilants au suivi de la fréquence ;
2. l'augmentation des fréquences du tram-train : des réflexions sont actuellement menées pour passer à un passage par quart d'heure en heure de pointe sans modification structurelle des voies, des discussions sont en cours ;
3. des réflexions sont également menées sur la modification d'infrastructures. Mme le Maire a parlé du tunnel des deux amants qui pourrait être agrandi, moyennant des petits changements, mais ce qui pose surtout problème, c'est le viaduc en amont du Leroy Merlin et le doublement des voies, le budget est estimé à plusieurs dizaines de millions d'euros. Ce n'est donc pas un investissement simple.

Enfin, la tarification unique, que beaucoup de clients demandent depuis longtemps, est une compétence du Sytral et de la Région, nous n'avons donc pas d'influence.

Enfin, le grand projet TEOL et la desserte de la Presqu'île : nous sommes associés à toutes les réunions de travail avec les services de la métropole et le Sytral afin de trouver des solutions pérennes et bénéfiques à tous les usages de mobilité de nos habitants, c'est-à-dire une collaboration et une cohabitation entre les modes doux et les modes « durs ».

J'ajoute que nous pouvons nous satisfaire de l'annonce aujourd'hui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un investissement de 105 M€ dans l'achat de nouvelles rames, soulignant ainsi son engagement pour les mobilités ferroviaires, et donc le projet qui vous est cher ; de RER.

Je vous remercie et vous rends la parole, Madame le Maire.

Mme POUZIN.- Merci. Christophe CERTIN pour la dernière question sur le lieu d'accueil enfants parents.

M. CERTIN.- J'essaierai d'être court. Je suis surpris que la question vienne de vous, mais je vais y répondre quand même, cela me donne l'occasion de revenir sur le fonctionnement d'un LAEP.

C'est un lieu d'accueil enfants parents qui existe à Francheville, il est dénommé « Les petites cigales ». Il est bien en fonctionnement, je ne sais pas quelle était la nature de votre question, j'ai cru comprendre que c'était une absence de référencement sur le site de la Métropole.

Il est bien en fonctionnement, il accueille les familles chaque mercredi matin en dehors des vacances scolaires, de 9h00 à 11h30. L'accueil est gratuit, sans inscription, il est assuré par des professionnels de la petite enfance de la commune, notamment la responsable du RAM, et des bénévoles qui se trouvent être également des professionnels de la petite enfance. Ce lieu d'accueil est mis en œuvre par la commune dans le cadre de la CTG que j'ai évoquée plus tôt dans ce conseil.

Le fonctionnement est de proposer un espace convivial aux familles, de manière libre, sans inscription, pour les jeunes enfants âgés de moins de 4 ans et leurs parents ou adultes référents. C'est donc un espace à part qui fait pleinement partie des actions à déployer dans le cadre de notre CTG.

Mme POUZIN.- Merci pour ces réponses et pour ce conseil municipal. Je crois que c'est le dernier dans cette salle, le prochain sera à l'hôtel de ville.

Bonne soirée à tous. Merci au public d'avoir été présent et d'être resté si longtemps.

(La séance est levée à 22 h 48).

Mme Claire POUZIN
Maire de Francheville

Laurence MARCASSE
Secrétaire de séance